

# CPIA Detailed Report

## Pays: Benin

Année de l'exercice: CPIA Exercise 2023

Currency: West African CFA Franc (XOF)

Ville: Porto-Novo

Groupe de revenu: Lower middle income

Catégorie de prêt: IDA

**Score CPIA final: 4.29**

## (A) Economic Management

Score du cluster: 5

### 01. Fiscal Policy

Score du critère: 4.5

#### 1. Fiscal Policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

#### Notes du pays:

Au cours de la période 2021-2022, l'économie béninoise a été résiliente face aux effets des crises récentes : la COVID-19, l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les chocs climatiques et la situation

sécuritaire difficile au nord du pays. En dépit de ces chocs, la croissance du PIB réel est restée soutenue en 2022 avec un taux de 6%, après une performance remarquable de 7,2% en 2021 (Cf. rapport sur les perspectives économiques en 2023 de la BAD). Au sein de la CEDEAO, avec le Niger et la Côte d'Ivoire, le Bénin faisait partie des trois pays les plus dynamiques en 2022.

Par ailleurs, malgré l'incertitude liée à la fermeture de la frontière avec le Niger dans le cadre des sanctions de la CEDEAO après le coup d'Etat, la croissance du PIB réel devrait rester soutenue, à 6,2% en 2023. Cette bonne performance macroéconomique des dernières années a surtout été insufflée par la mise en œuvre des réformes économiques et financières soutenues par un programme de Facilité élargie de crédit (FEC) et un Mécanisme élargi de crédit (MEDC) du FMI dont l'un des objectifs est d'accroître des dépenses pour aider le pays à mieux faire face aux défis de résilience sociale et pour contenir la menace sécuritaire au nord du pays.

La mise en œuvre d'une politique de desserrement budgétaire pour augmenter les dépenses sociales et de sécurité engagée depuis la crise de Covid-19 a permis de porter les dépenses publiques à 19,8% du PIB en 2022, contre 14,6% en 2019. Le déficit budgétaire est resté élevé, soit 5,5% du PIB, en 2022 et 5,7% en 2021, avec pour objectif de stimuler la relance économique et sociale. Toutefois, ce déficit est resté en ligne avec les objectifs convenus dans le cadre du programme FEC et MEDC du FMI, portant sur un volume de financement de 638 millions de dollars pour une durée s'étalant de juillet 2022 à fin 2025. En 2023, le déficit budgétaire devrait amorcer une tendance baissière pour se situer à 4,5% du PIB.

Avec les effets de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et du contexte de dépréciation de l'euro, et, donc du franc CFA face au dollar, le déficit du compte courant s'est légèrement aggravé pour se situer à 4,9% du PIB en 2022 contre 4,4% en 2021, du fait du renchérissement du coût des importations. Avec l'anticipation de la stabilisation des prix des produits de première nécessité sur le marché international (produits pétroliers, produits alimentaires) et de l'accroissement des exportations de produits agricoles, on s'attend à une baisse du déficit du compte courant pour se situer à 4% du PIB en 2023. Au total, le solde global de la balance des paiements devrait se détériorer légèrement en passant d'un solde de 6,1% du PIB à un déficit de 1,2% du PIB en 2022, puis 0,9% en 2023. Grâce aux réformes pour améliorer le climat de l'investissement, le pays devrait continuer à attirer des investissements directs dont les flux par an devraient passer de 87,6 milliards de FCFA en 2020 à 178,6 milliards FCFA en 2022, puis 189,3 en 2023 selon le rapport du FMI de mai 2023.

## 02. Monetary Policy

Score du critère: 5

### 2. Monetary Policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.0
Score révisé	5.0
Score de deuxième brouillon	5.0
Score final	5.0

### Notes du pays:

Dans la zone de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) dont le Bénin est membre, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) met en œuvre une politique qui assure la stabilité des prix. Le pays partage avec la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Togo et la Guinée Bissau le Franc CFA (XOF) de l'Afrique de l'Ouest. Après une politique expansionniste pour faire face à la crise de Covid-19, la BCEAO a mis en œuvre, à partir de juillet 2022, une politique monétaire restrictive, en rehaussant progressivement ses principaux taux directeurs afin de contenir l'inflation. Le dernier relèvement de 25 points de base de ses principaux taux directeurs, intervenu en mars 2023, a fait porter le principal taux directeur à 3%.

En raison des politiques mises en œuvre sous l'effet de la hausse des prix des produits pétroliers et des autres matières premières importées, en lien avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie ayant entraîné la perturbation des chaînes d'approvisionnement et de distribution mondiales, le pays a pu contenir l'inflation à 1,7% en 2021, puis à 1,42,5% en 2022, soit en dessous de norme communautaire de l'UEMOA de 3% maximum. Pour contenir la hausse des prix, les pouvoirs publics ont mis en place des mesures de soutien au pouvoir d'achat, dont l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les produits alimentaires de première nécessité, notamment l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les produits alimentaires de première nécessité, le blocage des prix des produits pétroliers et de ciment, la suspension du réajustement des tarifs d'électricité et l'abattement de 50% des droits de douane sur les prix de frets maritimes. Des mesures ont également été prises pour stimuler la production agricole en subventionnant les engrais à hauteur de 55 milliards de F CFFA (dont 31,5 milliards versés directement par l'État) pour couvrir environ 60 % des besoins (Rapport sur l'impact de la crise Russie Ukraine, ministère de l'Économie et des finances, 2022).

En 2023, on anticipe une stabilisation des cours des produits pétroliers et alimentaires sur le marché international ; ce qui devrait contribuer à la maîtrise de l'inflation., Cependant, la mesure de suppression de la subvention du carburant au Nigéria, devrait se faire sentir sur l'évolution des prix au niveau du Bénin. Ainsi, le taux d'inflation devrait atteindre 3,2% en 2023 contre 1,4% en 2022 (rapport du projet de Loi de finances, gestion 2024, Ministère de l'économie et finances).soit 2,8% en moyenne en 2023. Ainsi, le taux d'inflation devrait se situer en dessous de la norme de 3% maximum établie par l'UEMOA.

### 03. Debt Policy

Score du critère: 5.5

#### 3. Debt Policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.5
Score révisé	5.5
Score de deuxième brouillon	5.5
Score final	5.5

#### Notes du pays:

La dette publique du Bénin a été relativement bien générée au cours des dernières années, malgré un contexte marqué par des crises récentes (COVID-19, invasion de l'Ukraine par la Russie, chocs climatiques). Les pouvoirs publics ont mis en œuvre une politique de gestion active de la dette notamment en remplaçant la dette onéreuse par une dette moins chère, en allongeant la durée, en appliquant la discipline du marché et en procédant au profilage de la dette en privilégiant les financements en Euro. Les pouvoirs publics ont aussi recours aux mécanismes innovants de financement tels que les obligations dédiées aux objectifs de développement durable (ODD). Par exemple, en 2022, la BAD a octroyé une garantie partielle de crédit (GPC) du Fonds africain de développement de 195 millions d'Euro, ce qui a permis au pays de lever sur le marché international de capitaux, 350 millions d'Euro en obligation ODD à un coût abordable et sur une maturité longue.

Avec les réformes mises en œuvre en matière de gestion de la dette, l'encours de la dette en proportion du PIB bien qu'en progression, reste largement en deçà du seuil de 70% du PIB fixé par l'UEMOA. Cet encours est passé de 46,1% du PIB en 2020 à 54,2% du PIB en 2022, du fait surtout de la dette extérieure qui est passée de 28,4% du PIB en 2020 à 38,3% du PIB en 2022. Quant à la dette intérieure en proportion du PIB, elle a tendance à baisser, en passant de 17,7% du PIB en 2020 à 16,6% en 2022 (Cf rapport du FMI de mai 2023). Pour les années à venir, la dette publique du Bénin devrait amorcer une baisse progressive pour se situer à 53,8% du PIB en 2023, puis 52,4% en 2025, grâce à la politique de resserrement budgétaire engagé par les pouvoirs publics afin de ramener le déficit budgétaire en dessous de la norme de 3% du PIB à l'horizon 2025.

Le risque de surendettement global a été jugé modéré selon l'analyse de la viabilité de la dette réalisée par le Fonds monétaire international (FMI), de mai 2023. Le pays a également réussi à améliorer sa notation financière, en dépit du contexte économique difficile. Les agences de notations Moody's, Standard & Poor's, Fitch ont confirmé les notes du Bénin, respectivement « B1, perspectives stables », «

B+, perspective stable », « B+, perspective stable », témoignant de la solidité et de la capacité de résilience de l'économie béninoise aux chocs. Pour ne pas détériorer sa notation de risque crédit sur les marchés de capitaux, le Bénin avait décidé de ne pas participer à l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) mise en place par les pays du G20 pour faire face aux effets de la crise de Covid 19.

Il existe une direction générale de la Caisse d'autonome d'amortissement (CAA), qui a en charge la coordination de la gestion de la dette publique. Le Bénin dispose d'une stratégie de la dette à moyen terme (SDMT) 2023-2025 dont l'objectif est d'améliorer le profil de remboursement de la dette publique en priorisant les obligations du trésor de maturité plus longue, et les ressources extérieures concessionnelles. Cette stratégie est élaborée chaque année et couvre la dette publique en cours et prévue ayant un horizon d'au moins trois ans. Cette stratégie est publiée en tant qu'annexe de la loi de finances. Le pays a également mis en place un système d'information fiable pour gestion de la dette publique. Sur cette base, le pays produit et publie mensuellement les statistiques la dette. Avec un accès encore limité aux marchés internationaux de capitaux, le pays devrait poursuivre les efforts pour diversifier les produits et services financiers avec une large gamme d'instruments innovants (obligations ODD, vertes, bleues et sociales). Les principaux défis sont donc le développement des capacités de structuration de produits innovants, le renforcement des capacités de suivi, de reporting et d'évaluation d'impact sur le terrain.

## (B) Structural Policy

Score du cluster: 4

### 04. Policies and Institutions for Economic Cooperation, RI and Trade

Score du critère: 4.167

#### 4.a. Regional Integration and Economic Cooperation

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

### Notes du pays:

Le Bénin reste engagé en faveur de l'intégration régionale. Il participe à plusieurs Communautés Economiques Régionales (CER). Il est notamment membre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) depuis 1975. Il fait également partie des 8 États de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), un espace d'intégration monétaire créée en 1962 et dont le traité est révisé en 1994. Le pays est également membre de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), laquelle a un statut de Communauté Economique Régionale depuis juillet 2000.

Le Bénin a signé et ratifié plusieurs des protocoles d'accords des principales organisations d'intégration régionale, notamment en matière de libre circulation des personnes, des biens et des marchandises, du droit d'établissement, de convergence des politiques macroéconomiques, budgétaires et sectorielles. . Au sein du Ministère de l'économie et des finances, on constate l'existence d'une Direction de l'intégration régionale qui dispose de Points focaux pour la CEDEAO et l'UEMOA.

Concernant l'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), le Bénin l'a signé le 7 juillet 2019, mais il ne l'a pas encore ratifié au Parlement du Bénin. Le pays participe activement à l'élaboration des différents instruments juridiques de mise en œuvre de la ZLECAf.

Concernant la structure des échanges, le commerce intrarégional est assez important au Bénin. Selon le rapport 2023 de la balance des paiements de la CEDEAO pour l'année 2021, les importations sont dominées par les produits alimentaires, des biens d'équipements et des produits énergétiques. Ces biens provenaient à 38,1% en Afrique (Nigéria et UEMOA) et 34,9% en Asie (Chine et Inde). Les exportations sont composées principalement des produits de coton, des noix d'acajou et du fer fonte. Elles sont à 76,4% vers l'Afrique (Nigéria, UEMOA) et à 21,2% vers l'Asie (Chine, Inde).

Concernant l'intégration commerciale, le pays applique le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO depuis le 1er janvier 2015, avec un taux moyen de 12,3%. Dans ce cadre, les exportations et importations ne sont soumises à aucune restriction en volume et en valeur, ce qui constitue une opportunité de débouchés commerciaux pour les produits industriels béninois, et devant encourager la transformation structurelle de l'économie.

La position géographique du Bénin offre au pays un potentiel considérable en termes de commerce intra régional. Pour tirer avantage de sa position, le pays met un œuvre un vaste chantier de modernisation du Port autonome de Cotonou afin de renforcer la position de pays de transit pour le transport de marchandises à destination et en provenance du Nigeria et des pays de l'hinterland de la CEDEAO

(Niger, Burkina Faso, Mali), et le Tchad. Le principal partenaire commercial du Bénin pour les exportations du Bénin, est le Nigeria (avec plus de 60% des exportations en moyenne) et le pays vient de signer en 2023, plusieurs accords commerciaux avec le Nigéria, ce qui devrait permettre le dédouanement des marchandises. à destination du Nigéria au départ du port de Cotonou.

Au sein de l'UEMOA et dans le cadre de la convergence macroéconomique, le Bénin a transposé toutes les directives de l'UEMOA du Cadre harmonisé de gestion des finances publiques, sauf celle portant le Régime Financier des Collectivités Territoriales. Bien qu'à la faveur de la crise de Covid-19, plusieurs assouplissements ont été retenus en matière de respect des critères de convergence économique, le Bénin continue de respecter les critères de premier rang comme le taux d'inflation et l'encours de la dette publique sur le PIB nominal. Le critère sur le déficit budgétaire sur le PIB devrait être de nouveau respecté à partir de 2025. En raison de la qualité de sa signature, le Bénin est également très actif au niveau du marché régional des capitaux (émission de bons et obligations du trésor) dans le cadre du système bancaire de l'UEMOA dont il est membre.

La mise en œuvre du Projet de réhabilitation de la route Lomé-Cotonou et de facilitation du transport routier sur le corridor Abidjan-Lagos et du Projet de transport urbain à Parakou ont contribué à l'accroissement du volume des échanges commerciaux régionaux par une hausse des exportations et des importations respectivement de 94,1% et 291%, avec le Burkina, ainsi qu'une augmentation du volume des importations de 5,6% avec le Nigéria. Pour la facilitation des échanges, la construction du poste de contrôle juxtaposé Hillacondji/Sanvée Condji soutenu par l'UEMOA, dans le cadre du projet de réhabilitation de la route Lomé-Cotonou et de facilitation du transport contribuera à la facilitation des échanges entre le Togo et le Bénin. Ces efforts sont renforcés avec la mise en œuvre en cours du projet d'extension et de modernisation du Port Autonome de Cotonou (PAC), financé par le guichet du secteur privé de la BAD en 2023.

#### 4.b. Trade restrictiveness

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

#### Notes du pays:

En matière de commerce, le Bénin applique le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO depuis le 1er janvier 2015. Les taux appliqués sont respectivement de 12,1% pour le TEC UEMOA et de 12,3% pour le

## TEC de la CEDEAO

L'économie du Bénin repose encore largement sur le commerce de réexportation vers le Nigéria. Au cours des deux dernières années, les pouvoirs publics ont engagé un vaste programme d'industrialisation dans le cadre du développement de la Zone Economique Spéciale de Glo Djigbe (GDIZ). En tant que leader africain dans la production de coton, avec plus de 730 000 tonnes par an, qui seront transformés à terme au Bénin, le textile habillement pourrait devenir l'une des filières phares du Bénin dans le cadre de la ZLECAf d'ici 2026. Le Bénin pourrait ainsi rapidement passer d'une économie de réexportation, à une économie exportatrice de produits manufacturiers. Dans le cadre de ce programme d'industrialisation, certains produits non transformés sont soumis à des restrictions (noix d'acajou, soja, etc.). Les barrières non tarifaires ont été considérablement réduites avec la rationalisation des points de contrôle sur les corridors routiers.

Dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dont le pays est membre, le Bénin est signataire de l'accord sur le Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC) en vigueur depuis 1989. Il s'agit d'un système de réduction des droits de douanes entre les pays en développement, faisant partie de la clause d'habilitation de la nation la plus favorisée de l'OMC au même titre que le Système généralisé de préférence.

Dans le cadre des négociations entamées depuis juin 2014 sur l'Accord de Partenariat avec l'Union Européenne en remplacement de l'ACP-UE, la position du Bénin reste alignée sur celle de la CEDEAO qui demande au préalable des mesures d'accompagnement avant l'ouverture des échanges commerciaux notamment la mise à niveau des industries locales et l'octroi d'aides financières pour compenser les effets négatifs (pertes des recettes douanières, risque de désindustrialisation des unités locales béninoises, etc..).

### 4.c. Customs/trade facilitation

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.0
Score révisé	5.0
Score de deuxième brouillon	5.0
Score final	5.0

### Notes du pays:

Le Bénin a ratifié l'Accord de l'OMC sur la facilitation du commerce. Le code des Douanes ainsi que les textes réglementaires sont publiés sur le site web de la direction générale des douanes dont la mise à jour s'effectue régulièrement.

Au cours des deux dernières années, les pouvoirs publics ont mis en œuvre des mesures de facilitation des échanges notamment avec le renforcement de la lutte contre les importations de produits de contrebande, l'application des valeurs transactionnelles, la dématérialisation du tracking (suivi des convois de marchandises en transit), l'installation d'un scanner au poste frontalier Togo/Bénin de Hillacondji, l'amélioration du ciblage, la mise en place de la plateforme du Guichet Unique de Commerce Extérieur (GUCE) pour toutes les opérations du commerce extérieur (dématérialisation progressive de toutes les procédures et sécurisation des recettes de l'État grâce au paiement électronique), la mise en place d'un Programme d'opérateur économique agréé (OEA) pour renforcer le partenariat douane-entreprise, la migration de l'État 'ensemble des unités douanières sur SYDONIA WORLD, l'interconnexion du SYDONIA avec les systèmes informatiques des Douanes des pays limitrophes, la gestion automatisée des cautions pour l'acquittement des recettes d'importation, le renforcement du contrôle à posteriori, et l'interconnexion des bases de données des administrations des Impôts et de la Douane. Les pouvoirs publics ont également engagé le processus pour une transition de la plateforme de dédouanement SYDONIA WORLD vers la plateforme CUSTOMS WEB.

Ces réformes ont contribué à améliorer grandement le recouvrement des recettes des douanes qui se sont élevées à 538,75 milliards de FCFA en 2022 contre 419 milliards de FCFA en 2021, et qui devraient atteindre 603,45 milliards en 2023. Les cas de corruption sont généralement réprimés, comme le témoigne l'amélioration de l'indice de perception de la corruption de Transparency international au cours des dernières années. Le score du Bénin au niveau de cet indice en 2022, continue de s'améliorer avec un score de 43 sur 100 contre 41/100 en 2020. Le pays a ainsi vu son rang s'améliorer en se classant au 72e rang sur 180 pays en 2022, contre la 80e place en 2020.

Malgré les efforts déployés en matière de facilitation des échanges, certains partenaires (Nigéria, Union européenne) appliquent parfois des barrières non tarifaires (BNT) qui sont constituées des exigences en matière d'inspection, de certification et autres spécifications techniques.

## 05. Financial Sector Development

Score du critère: 3.667

### 5.a. Financial stability

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

#### Notes du pays:

Le secteur bancaire béninois est réglementé et supervisé par des entités régionales, la Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Commission Bancaire de l'UEMOA (CBU). La CBU veille également à la protection des dépôts et contribue au maintien de la stabilité du système financier régional. La stabilité du système financier et bancaire du Bénin se consolide. Tous les ratios prudentiels sont améliorés. Les dispositions de Bâle II/III sont mises en œuvre progressivement.

En termes de risques de vulnérabilité, le système financier du Bénin continue de se renforcer progressivement. Même si le ratio des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques s'est dégradé en fin 2021 pour s'établir à 13,6% contre 14,4% en 2020, le ratio capital par rapport au total des actifs continue de s'améliorer pour atteindre 6,2% en fin 2021 contre 4,7% en fin 2020. Le taux des prêts non performants s'est également amélioré à 12,6% du total des prêts en fin décembre 2021, contre 16,8% en fin décembre 2020. L'un des principaux risques du secteur financier reste la forte concentration du crédit sur les cinq principaux emprunteurs opérés dans les secteurs du textile, de l'énergie, des TIC et des travaux publics, et qui culminaient à 70% du total du crédit en fin décembre 2021 contre 64,6% à la même période en 2020.

#### 5.b. Sector's efficiency, depth, and resource mobilization strength

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

#### Notes du pays:

Les banques dominent le secteur financier au Bénin, représentant plus de 90 pour cent des actifs totaux. Le secteur bancaire béninois comprend quinze banques, totalisant environ 9,6 pour cent de l'ensemble des actifs du secteur bancaire de l'UEMOA ; quatre grandes banques sont des banques panafricaines. Trois des banques béninoises sont des établissements à importance systémique pour l'UEMOA. La récente octroi (2021) à La Poste de l'autorisation de fournir de nouveaux services (par exemple « Poste Mobile Banking ») devrait permettre de tirer partie de l'important réseau postal pour accroître l'accès aux services financiers. Le pays dispose également d'une (01) antenne de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), et d'une Caisse de Dépôt et Consignations (CDC).

Le secteur des services financiers comprend également plus de 95 institutions de finances décentralisées (dont 58 sont agréées et 37 opérant hors réglementation) et d'un nombre limité de prestataires de services financiers non bancaires d'après le ministère de l'Economie et des Finances. . Les cinq premières banques représentent plus de 75 % des actifs du secteur bancaire et des prêts du secteur, et les trois premières institutions de microfinance représentent 57,8 % des prêts de microfinance à fin 2021.

Le secteur financier globalement sous-développé, est concentré et souffre d'une faible rentabilité. Le crédit bancaire au secteur privé ne représentant que 15,2% du PIB en 2022. Malgré le contexte économique difficile que traverse le pays, le crédit au secteur privé a continué à y progresser en faisant un bond de 8% en 2022, passant ainsi de 1 528,1 milliards de FCFA en 2021 à 1 651,3 milliards.

Les instruments de financement à long terme, le financement par émission d'actions et les marchés de capitaux restent superficiels et n'offrent pas encore d'alternative significative au financement bancaire. Le financement du secteur privé national est assuré par le crédit bancaire, qui représente 82 % du financement privé total. Seuls 27 % du portefeuille de crédit du secteur bancaire est constitué de prêts à long terme et plus de 80% des ressources collectées par le système bancaire sont constituées de dépôts (principalement à court terme), une structure qui limite la capacité effective des banques à créer des actifs à long terme.

### 5.c. Access to financial services

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

### Notes du pays:

L'accès aux services bancaires reste encore globalement limité, avec moins de 20% de la population ayant un compte bancaire au Bénin. Il n'existe aucune restriction pour les paiements courants et les transferts liés à des transactions internationales.

Les marchés de capitaux ne se développent que depuis la création, en 1998, de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM). La capitalisation de la BRVM s'élevait à environ 6,4 milliards de dollars en février 2022, et seules 55 entreprises étaient cotées, dont une seule originaire du Bénin.

Bien que les institutions de microfinance fournissent un financement limité aux MPME, elles sont importantes pour l'inclusion financière. L'encours des prêts des institutions de microfinance ne représente que 2,1 % du PIB, contre 22 % du PIB pour les banques commerciales qui s'occupent principalement de clients situés dans les zones urbaines. Néanmoins, la microfinance est un vecteur important d'inclusion financière au Bénin avec 3,1 millions de déposants, soit 27 % de la population. Avec une réglementation et une supervision adéquate, les institutions de microfinance peuvent jouer un rôle plus important.

Les services financiers numériques (SFN) représentent un potentiel inexploité, à l'heure où les transferts électroniques d'argent connaissent un essor. Le nombre de titulaires de comptes actifs de transferts électroniques d'argent a fortement pour atteindre 4,3 millions d'utilisateurs, soit 38 % de la population 2021. La diversification des services financiers numériques (SFN) est une alternative intéressante pour canaliser le financement des micros et petites entreprises dans le contexte de la numérisation croissante du secteur privé. Les canaux mobiles peuvent également améliorer l'inclusion financière et augmenter l'épargne pour élargir la base de dépôts des institutions financières.

Le renforcement de la compétitivité du côté de l'offre, de la capacité du côté de la demande et d'un environnement favorable créerait des options de financement plus profondes et plus larges pour les entreprises du secteur privé.

## 06. Business Regulatory Environment

Score du critère: 4.167

## 6.a. Regulations affecting entry, exit, and competition

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

### Notes du pays:

Au cours des deux dernières années, le Bénin a progressivement amélioré son climat des affaires. Les procédures de création d'entreprises ont été rationalisées et peuvent être effectuées en ligne via une plateforme électronique « monentreprise.bj » gérée par l'Agence de promotion des investissements et des exportations (APIEx). Cette plateforme électronique mise en place en 2020 dans le but de faciliter le processus d'enregistrement des entreprises, permet d'enregistrer une entreprise en ligne en seulement trois heures.

Les réformes opérées au Bénin ont contribué à améliorer l'environnement des affaires et le Bénin est relativement bien classé au niveau de l'indice de liberté économique (IEF) de 2022 de l'Heritage Foundation, où le pays occupait le 81<sup>e</sup> rang sur 177 pays couverts et est considéré comme une économie de type « modérément libre » (Miller et al., 2022). Néanmoins, des faiblesses spécifiques subsistent en matière d'intégrité, de droits de propriété, de liberté d'entreprise, de liberté d'investissement, de liberté financière et d'efficacité judiciaire.

Bien que des progrès notables aient déjà été réalisés, l'environnement des affaires au Bénin souffre de l'absence d'un registre des sociétés aisément consultable. De fait, le Bénin ne dispose actuellement d'aucun registre des sociétés dans lequel les acteurs commerciaux peuvent obtenir des informations clés sur les entreprises.

Les litiges fonciers représentent la majorité des affaires portées devant les tribunaux béninois qui sont généralement traités avec beaucoup de retard. Pour faire face à ce défi qui entrave l'activité commerciale et la prévisibilité, les pouvoirs publics ont créé en 2022, la Cour spécialisée des affaires foncières, qui n'est pas encore pleinement opérationnelle.

En matière de concurrence, le pays dispose une nouvelle loi de 2016 pour réorganiser la concurrence et clarifier les questions clés relatives à la concurrence (liberté des prix, pratiques anticoncurrentielles, collusion, concurrence déloyale, procédures judiciaires en cas de problème, etc.). Cette loi est d'ailleurs en cours de révision pour apporter plus d'innovation. Le Bénin ne dispose d'aucune agence chargée d'examiner les transactions pour déceler les éventuels problèmes relatifs à la concurrence. En principe, la concurrence est réglementée aux niveaux communautaire et national. La compétence des autorités communautaires de la concurrence couvre : les ententes anticoncurrentielles, les abus de position dominante, les aides d'État et les autres pratiques imputables aux États membres. Les domaines non réglementés au niveau de l'UEMOA relèvent de la compétence des autorités nationales. Certains produits de grande consommation ont des prix réglementés notamment les produits pétroliers, l'électricité, le gaz, l'eau, etc. L'un des défis pour le pays, c'est donc d'œuvrer à la mise en place d'un environnement des affaires plus ouvert qui promeut le plein et libre jeu de la concurrence dans l'exercice des activités économiques.

#### 6.b. Regulations of ongoing business operations

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

#### Notes du pays:

Le droit commercial repose sur le code commercial universel de l'OHADA qui permet de gérer les litiges commerciaux et les faillites au sein des pays membres d'Afrique francophone. Bien que des progrès notables aient déjà été réalisés, l'environnement des affaires au Bénin souffre de l'absence d'un registre des sociétés aisément consultable. De fait, le Bénin ne dispose actuellement d'aucun registre des sociétés dans lequel les acteurs commerciaux peuvent obtenir des informations clés sur les entreprises.

Il existe aussi des tribunaux de commerce fonctionnels à Cotonou et à Porto-Novo depuis 2017 et qui ont contribué à atténuer l'un des obstacles essentiels pour le développement du secteur privé. Il existe également un Centre d'arbitrage, de médiation et de conciliation (CAMEC).

Selon le Département d'État américain, il n'existe aucune restriction pour les investisseurs étrangers pour ouvrir un compte bancaire au Bénin et obtenir des prêts sur le marché local. Cependant, une preuve de résidence ou une preuve d'enregistrement de l'entreprise est requise pour ouvrir un compte bancaire. Par

ailleurs, les banques exigent des documents pour justifier les envois de fonds liés aux investissements. En pratique, le délai d'attente pour remettre les retours sur investissement ne dépasse pas 60 jours. Selon Deloitte, les investisseurs étrangers au Bénin bénéficient du droit de rapatrier leurs capitaux et leurs bénéfices.

On note de façon générale, que le secteur privé formel est encore assez étroit. Plus 70% des entreprises du pays sont des micros, petites et moyennes entreprises, qui évoluent généralement dans l'informel. Parallèlement, un mécanisme dynamique de dialogue public-privé, permettrait de mieux orienter les réformes, d'accroître l'appropriation du programme de réforme, de réduire les écarts de mise en œuvre et d'augmenter l'utilisation des services de l'administration aux entreprises.

Le Bénin est classé 125e sur 140 pays dans le rapport 2019 sur la compétitivité mondiale (Forum économique mondial, 2019), avec des faiblesses majeures en ce qui concerne l'adoption des TIC et autres technologies et la capacité d'innovation, les compétences, le système financier et la taille du marché.

#### 6.c. Regulations of factor markets (labor and land)

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

#### Notes du pays:

Le Bénin dispose d'un code du travail en vigueur depuis 2017, qui encadre l'emploi dans le secteur privé et l'administration, le licenciement et le placement de la main-d'œuvre. Cette loi a introduit des innovations importantes comme les renouvellements multiples des contrats à durée déterminée et la définition d'indemnités de licenciement appropriées, qui contribue à renforcer l'efficacité du marché du travail.

Cette loi de 2017 fixe une limite maximale de trois à neuf mois de salaire à verser à un salarié en cas de rupture abusive du contrat de travail ou de licenciement. S'il est licencié pour des motifs légitimes, mais sans avoir été pris en flagrant délit d'infraction, un employé ayant travaillé au moins un an a droit à deux mois de salaire à titre d'indemnité de licenciement. Auparavant, un contrat à durée déterminée ne pouvait être renouvelé que deux fois, et lors d'un troisième renouvellement, il était considéré comme un contrat de travail à durée indéterminée. En 2018, la Cour constitutionnelle a rétabli une loi interdisant la grève aux

employés publics des secteurs de la défense, de la santé, de la justice et de la sécurité, et en 2022, elle a étendu l'interdiction aux employés des secteurs portuaire, aérien et pétrolier.

En matière de flexibilité du marché du travail, le Bénin avait obtenu un score largement au-dessus de la moyenne (62,3/100 points) et avec le 41<sup>e</sup> rang sur les 141 économies classées dans le rapport 2019 sur la compétitivité mondiale du Forum Economique Mondial. Ce rang et le score témoignent de la flexibilité du marché du travail du Bénin et de son adéquation avec les bonnes pratiques en matière de réglementation de la main-d'œuvre. Cependant, le code du travail du Bénin ne s'applique qu'à une infirme partie du marché du travail qui est règlementé (10%). En effet, plus de 90% des travailleurs évoluent dans le segment du marché non règlementé avec notamment des sous-emploi et l'auto-emploi, comme alternative à un emploi salarié pour assurer un revenu à eux-mêmes et à leur famille.

En matière de réglementation de la propriété foncière, il existe une loi de 2013 visant à mieux définir les droits de propriété et à créer l'Agence nationale du domaine et du foncier (ANDF), qui a été lancée en 2016. D'importantes réformes ont été adoptées depuis lors pour renforcer la sécurité foncière, notamment avec l'adoption de la loi n° 2017-15 du 10 août 2017 et le décret n°2015-029 du 29 janvier 2015 fixant les modalités et les conditions d'acquisition des terres rurales. La numérisation des archives foncières permet également à l'administration foncière et domaniale de fournir certains services à distance. Une application Web de gestion foncière a été conçue et permet l'enregistrement de nouveaux titres fonciers, l'édition de titres fonciers dans un format sécurisé et la gestion de différentes procédures de gestion foncière (transferts, hypothèques, autres inscriptions sur les titres fonciers). Cette application permet de faciliter les recherches et de fournir des services en ligne aux requérants. Par ailleurs, toutes les archives des titres fonciers du Bénin sont entièrement numérisées dans une base de données opérationnelle.

Selon l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF), les progrès réalisés en matière de la digitalisation du cadastre national du Bénin couvraient environ 36% du territoire béninois, avec possibilité de consulter en ligne des informations telles que la taille des parcelles, les limites légales et l'identité du propriétaire légal. L'évolution vers ce système numérique permet d'accélérer les cessions de terres au Bénin. Cependant, jusqu'à présent, le système de cadastre ne couvre principalement que les zones urbaines (13 communes couvertes sur 77 au Bénin), de sorte qu'il convient d'accélérer les efforts pour couvrir l'intégralité du territoire. Concernant le règlement des litiges fonciers qui représentent la majorité des affaires portées devant les tribunaux béninois, le pays a créé en 2022, la Cour spécialisée des affaires foncières. Cependant cette Cour n'est pas encore pleinement opérationnelle.

## (C) Policies for Social Inclusion/Equity

---

Score du cluster: 3.96

## 07. Gender Equality

Score du critère: 3.667

### 7.a. Promotion of equal access for men and women to human capital development opportunities

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

#### Notes du pays:

Au Bénin, en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, la Loi promeut un égal accès à l'éducation. Le pays a réalisé des progrès notamment pour la réduction des écarts entre filles et garçons au niveau de l'enseignement primaire, et l'accès aux services sociaux de base. Cependant, l'indice de genre est estimé à 0,433 en 2019 sur une échelle de 1, classant le Bénin au 30e rang sur 51 pays africains selon l'indice de genre en Afrique. En outre, 71,2% et 18% des ménages dirigés par les femmes contre 81% et 69,1% de ceux dirigés par les hommes ont respectivement accès à l'eau potable et aux latrines. On note aussi que 51,1% de femmes contre 79,5% d'hommes possèdent un téléphone portable et parmi ceux qui en possèdent, 26,9% de femmes contre 36,9% d'hommes l'utilisent pour des transactions financières.

Sur le plan social, l'indice du genre de la BAD se montre défavorable aux femmes (0,776). En effet, la différence à la parité obtenue sur ce plan est principalement due aux faibles scores du taux d'achèvement du premier cycle secondaire (0,52 soit 20,9% chez les filles contre 40,6% chez les garçons) et du taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire (0,66 soit 14,7% chez les filles contre 22,6% chez les garçons). S'il est vrai que le taux d'accès à l'éducation/formation est bas tant chez les hommes que chez les femmes, force est de constater que ces défis sont exacerbés chez les femmes et les filles. Le profil genre du Bénin révèle que la proportion de la population sans aucun niveau d'instruction est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain (62,7% contre 40,7%).

Le taux de mortalité des moins de 5 ans s'est un peu plus amélioré en 10 ans (92,9 sur 1000 en 2018) comparativement au 115,5 sur 1000 enregistré en 2008. Par ailleurs, le ratio filles-garçons morts avant l'âge de 5ans est de 0,9, indiquant un taux de mortalité plus élevé pour les garçons que pour les filles. Concernant la grossesse des adolescentes, peu (19,4%) de jeunes femmes (âgés de 15 à 19 ans) ont

déjà eu leur premier enfant. Néanmoins le ratio de la mortalité maternelle dans le pays reste encore élevé (405 femmes mortes pour 100 000 naissances vivantes). Par ailleurs, au Bénin, autant de femmes que d'hommes (0,6%) sont affectées par le VIH et la violence physique et / ou sexuelles entre partenaires intimes au cours des 12 derniers mois est de 23,8% en 2018.

#### 7.b. Promotion of equal access for men and women to productive and economic resources

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

#### Notes du pays:

Au Bénin, il existe une législation (la constitution, le code des personnes et de la famille, etc.) qui encourage l'égalité entre les hommes et les femmes en matière de rémunération de main-d'œuvre, de propriété des entreprises, de régime foncier, de propriété de biens et de pratiques d'héritage. Ainsi, les femmes et les hommes sont soumis aux mêmes procédures, règles et coûts en matière de formalités pour entreprendre. Bien que le dispositif législatif promouvant l'égalité entre les femmes et les hommes existe, il importe encore de définir des mécanismes efficaces pouvant permettre une meilleure application.

Avec un indice de genre de 0,433 sur une échelle de 1, le Bénin progresse dans la promotion de l'égalité des sexes sur le continent. Toutefois, bien que le pays présente un indice de la dimension sociale (0,776), il obtient un score faible sur la dimension d'autonomisation et de représentation (0,145), ce qui réduit significativement son score global. L'autonomisation politique et économique des femmes au Bénin demeure par conséquent un défi fondamental pour un développement durable et équitable du pays.

Seulement 27,6% des propriétés foncières sont détenues par les femmes et 37,35% des femmes travaillant dans l'agriculture ont accès aux finances. La proportion d'entreprises à participation féminine dans la propriété (36,7%) et la proportion de femmes ayant un emploi rémunéré (7,1%) expliquent davantage la non-satisfaction observée sur le plan économique. En effet, l'écart à la parité entre homme et femme pour cette dimension est très élevé (soit 0,272).

Au Bénin, 6 femmes sur 10, soit 60,7% de femmes contribuent à l'économie du pays. Mais en termes d'emploi, seulement 7,1% de femmes ont un travail rémunéré. Par ailleurs, on observe un taux de chômage relativement faible (5,5%) chez les jeunes ayant entre 15 et 24 ans, avec 5,6% de jeunes femmes à la recherche d'emploi. Ainsi, pour cette couche de la population, le ratio femmes-hommes au chômage est de 1,02 indiquant un taux de chômage plus élevé chez les jeunes femmes que chez les jeunes hommes.

### 7.c. Men and women equal status and protection under the law

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

#### Notes du pays:

Le Bénin dispose d'un cadre juridique qui contribue à promouvoir les principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe. On note l'absence de discrimination entre hommes et femmes sur la base de la constitution. Il existe un Ministère des affaires sociales et de la microfinance qui a en charge la promotion du genre. Parmi les lois qui contribue à promouvoir les droits des femmes, on peut citer : code des personnes et de la famille, adopté en 2004, loi n°2006-19 du 5 septembre 2006 portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes, loi n°2011-26 du 9 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes. Le Bénin a mis en place en 2021, l'Institut national de la femme (INF), placée sous la tutelle de la présidence de la République afin d'assurer le leadership politique et la coordination des efforts en faveur de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes.

Le pays a également ratifié les principaux instruments internationaux relatifs aux droits des femmes, notamment la résolution 1325 des Nations Unies sur les droits des femmes, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relative aux droits des femmes en Afrique (CADHP), la Déclaration des Chefs d'État africains sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Sur le plan régional, le Bénin met en œuvre les directives de la CEDEAO sur le genre, l'énergie et l'inclusion sociale.

La Politique nationale de promotion du genre (PNPG) au Bénin élaborée en 2009 a comme vision qu'à l'horizon 2025, le Bénin est un pays où l'égalité et l'équité favorisent la participation des hommes et des femmes aux prises de décision, l'accès et le contrôle des ressources productives en vue d'un développement humain durable.

En dépit de ce cadre juridique et législatif existant, le statut de la femme ne s'améliore que lentement au Bénin. En 2023, le Bénin a fait des progrès notables en termes de représentativité des femmes à

l'Assemblée nationale avec une augmentation de 18,4% par rapport à la législature précédente. Au terme des élections législatives du 08 janvier 2023, on compte 28 femmes sur les 109 députés pour le compte de la 9ème législature (2023-2026), soit un taux de 25,69%, contre 7, 23% des femmes élues pour la 8ème législature (2019-2023). Concernant la représentativité des femmes dans le Gouvernement, en 2023, sur les 23 membres du Gouvernement, 5 sont des femmes, soit un taux de 22%.

Malgré les politiques et le cadre légal et institutionnel existant, il existe des faits persistants de Violence Basée sur le Genre (VBG) qui portent atteinte au capital humain des femmes et des filles. Les VBG persistent et se manifestent le plus souvent par des violences physiques (76%), sexuelles (44%), verbales ou psychologiques (86%) (EDSB-V). La thématique du genre sera abordée de manière transversale.

## 08. Equity of Public Resource Use

Score du critère: 4

### 8.a. Poverty Measurement

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

#### Notes du pays:

Au cours des dernières années, le Bénin enregistre un recul progressif de la pauvreté dans le pays. En effet, sur la 2015-2019, le pays a enregistré un recul de la pauvreté monétaire de 2,3 points, passant de 40,1% en 2015 à 38,5% en 2019. Les inégalités subsistent cependant dans le pays, avec un coefficient de Gini de 37,8 en 2018. Le milieu rural reste le plus affecté par le phénomène de la pauvreté. Des défis demeurent en ce qui concerne l'accès aux services sociaux. Par exemple, plus de 87,5% des Béninois vivant en milieu rural n'avaient pas accès à l'électricité en 2021.

Le système de suivi-évaluation du Programme d'actions du gouvernement (PAG 2016-2021) et du Plan national de développement (PND 2018-2025) assure le suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté en lien avec le suivi des Objectifs de développement durable (impair).

L'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD-Bénin) conduit périodiquement la réalisation des enquêtes de terrain sur la pauvreté. La dernière enquête réalisée sur la pauvreté est celle de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages 2018-2019. Selon les estimations de la Banque mondiale en 2023, le taux de pauvreté (2,15 \$ par jour, PPA 2017) serait dans une tendance baissière après les effets des crises récentes (Covid-19, invasion de l'Ukraine par la Russie) , soit 17,5% de la population au Bénin en 2022.

### 8.b. Public Expenditures: Priorities and strategies

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

#### Notes du pays:

Le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2016-2021) et le Plan National de Développement (PND 2018-2025) constituent le cadre de référence pour la politique de développement du pays. Le PAG 2021-2026 a pour objectif d'accélérer le développement économique et social du Bénin, et est structuré autour de trois piliers : (i) Pilier 1-Renforcer la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance, (ii) Pilier 2-Poursuivre la transformation structurelle de l'économie, et (iii) Pilier 3-Accroître durablement le bien-être social des populations.

Les priorités en matière de dépenses publiques sont alignées sur les plans et tiennent compte des besoins des secteurs sociaux (éducation, santé, développement social et culturel). Ainsi, le budget alloué aux secteurs sociaux en 2023, représentait plus de 30% du budget total de 2023. Le budget des secteurs sociaux prend en compte le déploiement des efforts pour mettre en place des programmes de protection sociale (assurance maladie, formation, microcrédit , assurance retraite) en faveur des populations vulnérables, même si la couverture de ces programmes reste encore limitée (800 000 personnes).

Les dépenses sociales concernent également la construction, des salles de classe, les cantines scolaires, la réhabilitation et la construction des établissements hospitaliers, de centres de santé et leur dotation en équipements, le renforcement des capacités humaines (recrutement enseignants et personnel socio-

sanitaire) .

### 8.c. Regressive Tax

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

#### Notes du pays:

De manière générale, le régime fiscal du Bénin n'a pas globalement changé au cours des deux dernières années. Il est essentiellement basé sur les impôts à caractère régressif. La part des recettes fiscales qui ont un caractère régressif représente 70 % selon la Loi de finances 2023. Ainsi, les impôts à caractère régressif sont notamment les impôts et taxes intérieures sur les biens et services (la taxe sur la valeur ajoutée) et les taxes sur le commerce international (droits et taxes à l'importation).

Les recettes à caractère progressif représentent environ 30 % des recettes fiscales selon la Loi de finances de 2021. Pour ces recettes à caractère progressif, on note les impôts sur les revenus, les bénéfices et le capital. La prépondérance des impôts indirects qui sont payés indistinctement par tous les citoyens (pauvres ou riches), pourrait laisser penser que le système fiscal béninois ne protège pas suffisamment les couches les plus vulnérables du pays. Dans les faits, l'assiette fiscale reste encore très étroite, car une partie de l'économie dans l'agriculture et le petit commerce, où évoluent les personnes pauvres et vulnérables, ne sont pas encore fiscalisées.

Par ailleurs, des exonérations de TVA sont accordées sur certains produits importés comme le riz importé et les entrants agricoles afin de tenir compte de la situation sociale. Des subventions sont également accordées dans certains secteurs notamment l'électricité et l'eau.

Pour atténuer les impacts de la crise Russie-Ukraine sur les populations et maintenir une trajectoire de croissance forte, les pouvoirs publics ont mis en œuvre des mesures de soutien au pouvoir d'achat, notamment l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les produits alimentaires de première nécessité, le blocage des prix des produits pétroliers et de ciment, la suspension du réajustement des

tarifs d'électricité et l'abattement de 50% des droits de douane sur les prix de frets maritimes. Des mesures ont également été prises en 2022 pour stimuler la production agricole en subventionnant les engrais à hauteur de 55 milliards de F CFFA (dont 31,5 milliards versés directement par l'État) pour couvrir environ 60 % des besoins.

Il n'existe pas de données récentes comparables permettant de mesurer une évolution récente de la pauvreté monétaire. Les dernières données nationales sont celles de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages du Bénin de 2018-2019, qui estime le taux de pauvreté monétaire au niveau national à 38,5% de la population. Toutefois, selon les estimations de la Banque mondiale en 2023, le taux de pauvreté monétaire (2,15 \$ par jour, PPA 2017) serait dans une tendance baissière après les effets des crises récentes (Covid-19, invasion de l'Ukraine par la Russie), soit 17,5% de la population au Bénin en 2022.

## 09. Building Human Resources

**Score du critère: 3.833**

### 9.a. Health and nutrition services

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

#### Notes du pays:

L'engagement du gouvernement à améliorer le bien-être de la population se reflète dans l'objectif du Plan national de développement de la santé (2018-2022) d'assurer une bonne santé à tous les Béninois et dans la vision de la politique nationale de santé (2018-2030) de doter le pays d'ici 2030 d'un système de santé réglementé, performant et résilient.

Le secteur de la santé se caractérise par des taux élevés de mortalité infantile et maternelle. Avec 63 décès pour 1 000 naissances vivantes, le pays a l'un des taux de mortalité infantile les plus élevés au monde. La mortalité maternelle s'élève à 397 pour 100 000 naissances vivantes et jusqu'à 41 % des femmes souffrent d'anémie. De plus, les taux de mortalité néonatale stagnent à environ 29,7 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2020. Actuellement, seulement environ la moitié des femmes enceintes au Bénin (52 %) ont accès aux soins de santé maternelle et infantile. L'un des principaux facteurs

responsables des mauvais résultats en matière de santé est le manque d'infrastructures et d'équipements sanitaires de qualité. Selon l'évaluation harmonisée des établissements de santé de 2022, qui a évalué 500 établissements publics et 225 établissements privés, le score de disponibilité des infrastructures était de 68 %, le score de disponibilité des lits de maternité de 46,7 % et les services d'hospitalisation offerts dans seulement 21,5 % des établissements présentant des lacunes importantes en matière d'équipement.

Le budget de la santé est encore faible (7,2%) de l'allocation budgétaire de 2023, largement en deçà des recommandations de l'accord d'Abuja fixées à 15%.

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la Covid-19, le pays a adopté un plan de riposte sanitaire d'un montant de 672 millions USD et des mesures d'atténuation socioéconomiques, de 150 millions USD. Les cas de contamination sont rares en 2023 et plus de 34.8% de la population avait reçu leur vaccination complète (2 doses) en mai 2022.

Concernant la nutrition, selon la cinquième enquête démographique et de santé 2017-2018, dans l'ensemble, 32 % des enfants souffrent de malnutrition chronique et 11 % en souffrent sous sa forme sévère. La prévalence du retard de croissance a tendance à augmenter avec l'âge jusqu'à 24-35 mois, groupe d'âges dans lequel elle atteint son niveau le plus élevé (41 %), puis elle diminue par la suite tout en demeurant à un niveau élevé puisque à 48-59 mois, un tiers des enfants (33 %) sont trop petits pour leur âge.

L'Organisation mondiale de la santé recommande aux gouvernements d'adopter une approche de paiement en commun pour le financement des soins de santé afin de réaliser la couverture sanitaire universelle. Cependant, une enquête récente du ministère de la Santé du Bénin indique que seulement 8,4 % de la population est couverte par une forme d'assurance maladie, le système de financement étant dominé par le financement privé, y compris les paiements directs. Le gouvernement a mis en place le projet d'assurance pour le renforcement du capital humain (ARCH) visant à réaliser quatre réformes majeures, dont l'assurance maladie. Sur cette base, l'Africa Collaborative for Health Financing Solutions a déployé le Health Insurance-ARCH (AM-ARCH) qui est dans sa phase pilote et offre une assurance maladie gratuite aux trois zones de santé extrêmement pauvres.

#### 9.b. Education, ECD, training and literacy programs

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5

Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

### Notes du pays:

Le système éducatif fait face à des problèmes d'accès, notamment pour les filles, et à des défis d'employabilité pour les diplômés. Le taux net de scolarisation primaire est de 85,9% pour les filles, et 91,8% pour les garçons en 2020. Les filles sont deux fois moins représentées (21%) que les garçons (40%) dans l'enseignement secondaire, tandis que les femmes représentent seulement 29,7% des diplômés du supérieur.

Les allocations budgétaires de l'éducation prenant en compte tous les ordres d'enseignement (primaire, secondaire, technique et professionnel et supérieur) représentent 25,2% du budget d'Etat en 2023.

Pour améliorer la qualité de l'éducation, les pouvoirs publics mettent en œuvre un Programme national d'alimentation scolaire intégré (PNASI) institué en 2016 qui a permis d'améliorer les performances scolaires, et les cantines scolaires ont été généralisées dans toutes les écoles publiques en 2023.

Pour pallier l'inadéquation formation - emploi, le Gouvernement s'est doté d'une Stratégie nationale pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (SN-EFTP 2019-2025) qui compte porter le taux des élèves dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) à 70% à l'horizon 2030. Dans le domaine de l'alphabétisation, le taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 ans et plus était de 41,7% en 2018 (INSAE).

### 9.c. Prevention and treatment of HIV/AIDS, tuberculosis, and malaria

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5

Score final	4.5
-------------	-----

### Notes du pays:

Les pouvoirs publics déploient des efforts pour réduire la prévalence de certaines maladies telles que la tuberculose, le VIH et le paludisme. Bien que le pays ait enregistré des améliorations en matière de santé au cours de la dernière décennie, les maladies transmissibles telles que le paludisme, les infections des voies respiratoires et les maladies diarrhéiques continuent de représenter un fardeau important, causant jusqu'à 70 % des maladies et touchant largement les femmes et les enfants.

En ce qui concerne le VIH SIDA, la situation n'a globalement pas changé au cours des deux dernières années. L'Enquête de Surveillance de Deuxième Génération (ESDG) de 2017, la prévalence dans la population générale s'est stabilisée à 1,2% depuis 2006, avec des poches de concentration au niveau des populations clés telles que les travailleuses de sexe (8,5%). Le taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant est passé de 7,36% en 2014 à 6,7% en 2017, mais reste élevé par rapport à l'objectif fixé (< 5%).

Pour ce qui est de la tuberculose, d'importants progrès ont été réalisés. Le taux d'incidence de la tuberculose dans la population générale diminue régulièrement en passant de 36,3 en 2015 à 34,3 pour 100.000 habitants en 2018. La cible visée pour l'année 2030 est de 0 cas.

Les pouvoirs publics déploient des efforts pour mener des campagnes de vaccination menées. Lors de l'EDSB-V, 2017-2018, les informations sur la vaccination indiquent que, 57 % des enfants de 12-23 mois avaient reçu tous les vaccins de base et 51 % avaient reçu tous les vaccins appropriés pour le groupe d'âges. À l'opposé, 11 % des enfants n'ont reçu aucun vaccin. Les résultats selon chaque vaccin montrent que 88 % des enfants de 12-23 mois ont reçu le BCG, dans 73 % des cas, les enfants ont reçu la troisième dose de DTC-HepB-Hib, les deux-tiers ont reçu la troisième dose de polio (66 %), 71 % ont été vaccinés contre le pneumocoque et 68 % ont été vaccinés contre la rougeole. En outre, le vaccin contre la fièvre jaune a été administré à 64 % des enfants de 12-23 mois.

## 10. Social Protection and Labor

Score du critère: 3.8

### 10.a. Social safety net programs

Type de score	Valeur
---------------	--------

Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

#### Notes du pays:

Le Bénin a engagé depuis 2021 des réformes visant le renforcement de la protection sociale des populations. Il s'agit du renforcement des filets de sécurité sociale, en se basant sur le Registre Social Unique (RSU) établi en 2013, et sur l'assurance phare pour le développement du capital humain (ARCH) en 2017, composée de quatre services sociaux qui se renforcent mutuellement pour améliorer les moyens de subsistance des plus vulnérables : (i) assurance maladie ; (ii) la formation ; (iii) le microcrédit ; et (iv) les retraites des travailleurs du secteur informel.

Malgré ces progrès, l'accès aux soins de santé parmi les plus vulnérables restent très limités et le système de protection sociale n'est pas adaptatif. L'assurance maladie qui couvre 8,4% de la population, devrait s'améliorer progressivement avec la mise en œuvre du projet Assurance pour le renforcement du capital humain (ARCH), qui a offert l'assurance maladie à près de 1.200.000 pauvres extrêmes, en 2023. Cependant, l'absence de cadre juridique pour le RSU entrave les efforts visant à garantir son fonctionnement, son adaptabilité et sa durabilité ainsi que sa capacité à cibler l'aide sur les plus vulnérables. Les pouvoirs publics ont déjà préparé le cadre réglementaire du registre social unique dont l'adoption contribuera à booster la promotion de la résilience sociale dans le pays.

#### 10.b. Protection of basic labour standards

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

#### Notes du pays:

En matière norme de travail, le Bénin a ratifié les Conventions fondamentales et de gouvernance de l'Organisation internationale du travail (OIT). Le pays dispose d'un Code du travail qui garantit les droits

fondamentaux dont notamment la liberté syndicale, le droit au libre choix de son emploi et l'égalité en matière d'emploi et de profession. Ce Code prescrit aussi les conditions de travail, les salaires et les normes de sécurité au travail. Le pays a ratifié la Convention 182 sur les pires formes de travail des enfants. Le pays a également adopté la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant de 1998.

Le code de travail en vigueur a été adopté en 2017. Les améliorations apportées concernent : (i) la simplification de la procédure d'embauche et de résiliation des contrats ; (ii) l'introduction des contrats intérimaires, des contrats à temps partiel ; (iii) le renouvellement indéfini des contrats à durée déterminée ; (iv) la facilitation du règlement des conflits sociaux ; et (v) le plafonnement à 9 mois de salaires bruts les réparations à payer aux salariés en cas de licenciement abusif.

Il existe un Ministère en charge du travail et de la fonction publique qui veille au respect des engagements internationaux en matière de normes et législations sur le travail.

Afin de faciliter un ciblage efficace des programmes de protection sociale, l'État est en train d'établir un registre social national. Il s'agit d'un outil de politique sociale qui compile les profils socioéconomiques et démographiques et les caractéristiques des groupes les plus pauvres du pays et facilite le ciblage efficace des programmes sociaux. Le nombre de ménages enregistrés a atteint 364 673 en avril 2021, un chiffre conforme à l'objectif de mettre en place un registre social unifié et moderne de 550 000 ménages à fin 2023, soit l'équivalent de 3,3 à 4 millions de personnes bénéficiaires, presque un tiers de la population totale du Bénin. Les données recueillies sont liées au système national d'identification biométrique.

#### 10.c. Labour market regulations

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

#### Notes du pays:

Concernant la réglementation du marché du travail, la situation du Bénin n'a globalement pas changé au cours des deux dernières années. Le pays se caractérise globalement par un taux de chômage artificiellement bas (1,7% en 2022) et un sous-emploi important (72,9%) et qui reste une grande préoccupation. Ce phénomène touche particulièrement les jeunes et les femmes exerçant généralement

des activités vulnérables (activités informelles). Bien que les pouvoirs publics déploient des efforts pour mettre en place des programmes de protection sociale (assurance maladie, formation, microcrédit, assurance retraite) en faveur des populations vulnérables, la couverture de ces programmes reste encore limitée. Les autorités ont lancé l'élaboration du Programme décennal de filet de protection sociale productif pour la période 2022–2031 (PDFPSP 2022-2031), qui s'appuiera sur le registre national en cours de finalisation.

En matière de réglementation du marché du travail, le code du travail en vigueur depuis 2017 l'organise et la supervision est assuré par le ministère en charge du travail. Le Code accorde une protection raisonnable à tous les travailleurs dans le segment du marché structuré. Les syndicats restent puissants et la fragmentation du paysage syndical rend difficile la pratique du dialogue social entre les employeurs et les salariés. En effet, il existe une dizaine de centrales et fédérations syndicales et une centaine de syndicats. En 2022, les pouvoirs publics ont revalorisés le salaire mensuel minimum d'embauche pour le porter à 52 000 FCFA. La difficulté est qu'une bonne partie de la population active (plus de 80%) évolue dans le segment du marché du travail non réglementé et non couvert par la sécurité sociale.

#### 10.d. Community driven initiatives

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

#### Notes du pays:

La participation des communautés à la base dans la mise en œuvre d'initiatives à base communautaire devrait être facilitée par la décentralisation. L'Etat béninois repose sur un système de collectivités territoriales décentralisées composées de douze départements et de 77 communes. Les collectivités territoriales demeurent en situation de sous financement, et dépendent des transferts de l'état central. Les administrations au niveau décentralisé dépendent fortement des décisions prises au niveau centrale.

En 2023, les pouvoirs publics ont poursuivi les efforts pour accompagner les initiatives à base communautaire, avec notamment la mise en œuvre : (i) des Plans de développement communaux (PDC) et des Programmes départementaux de développement intersectoriel (PDDI). L'élaboration des Plans de

décentralisation et de déconcentration (P2D) intégrant les initiatives communautaires sectorielles ont également continué dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de décentralisation et déconcentration (PONADEC). Huit (8) ministères disposaient de P2D en 2020.

Les pouvoirs publics dans le cadre du projet Assurance pour le renforcement du capital humain (ARCH) ont mis en place un mécanisme d'identification des ménages les plus pauvres qui touche les 77 communes. L'accent est surtout mis sur la réduction de la forte vulnérabilité économique des populations, et le renforcement des services d'actions sociales auprès des groupes vulnérables.

Le système d'assurance santé du Bénin est extrêmement fragmenté. Plusieurs systèmes coexistent, notamment des régimes contributifs pour les fonctionnaires, les retraités et les employés du secteur formel, ainsi qu'une assurance maladie facultative et communautaire. Comparées aux autres pays d'Afrique subsaharienne, les dépenses de santé publique du Bénin sont très faibles, soit 0,5 % du PIB en 2019. De ce fait, seuls 8,4 % de la population totale étaient couverts par une assurance maladie en 2019 et les dépenses non remboursables représentaient 47 % des dépenses de soins de santé. Ces coûts peuvent plonger les ménages dans la pauvreté, annihiler leur épargne, voire les empêcher de se faire soigner.

#### 10.e. Pension and old age savings programs

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

#### Notes du pays:

De façon générale, la situation n'a pas globalement changé au cours des dernières années concernant les régimes de pension. Le pays dispose de deux régimes de pension et d'épargne pour les personnes du troisième âge. On distingue La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) dont les prestations sont destinées aux travailleurs du secteur privé et le Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB) qui assure le spécial régime des fonctionnaires civils et militaires.

Ces deux régimes de sécurité sociale ne touchent qu'environ 6,4% de la population active. Globalement, 8,4% seulement de la population est couverte par l'assurance maladie repartie comme suit : 5,6 % par le FNRB, 1,9 % par les mutuelles de santé et 0,9 % par l'assurance privée. De façon générale, les deux

régimes de pension gérés par les pouvoirs publics sont relativement bien gérés et ils ne font pas face des défis concernant leur viabilité financière.

Le Gouvernement avec l'appui de la Banque Mondiale, met en œuvre un projet d'Assurance pour le Renforcement du capital humain (ARCH). Le projet ARCH estimé à 626 millions de dollars US sur une période de 5 an et est destiné aux couches les plus démunies.

## 11. Environmental Policies and Regulations

Score du critère: 4.5

### 11. Environmental Policies and Regulations

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

#### Notes du pays:

Le Bénin est le 16e pays le plus vulnérable aux changements climatiques sur 182 pays du monde, selon l'indice ND-GAIN 2020. Le pays est exposé à un risque élevé de crue et d'inondation urbaine, de pénurie d'eau, de chaleur extrême, etc. Ayant contribué très faiblement (moins de 0,1% du total des émissions mondiales historiques), le Bénin est touché de manière disproportionnée par les risques extrêmes tels que les inondations récurrentes et les sécheresses.

Pour contrer les effets négatifs du changement climatique, le Bénin s'est doté de politiques et de stratégies qui s'inscrivent dans la réalisation des objectifs de croissance verte. Les pouvoirs publics ont mis en place le Plan national de développement (PND) 2018-2025, le deuxième Plan d'action du Gouvernement (PAG) 2021-2026, la Loi 2018 sur les changements climatiques, le Plan national d'adaptation aux changements, la stratégie de développement à faible intensité de carbone et résilient aux changements climatiques 2016-2025, et la mise à jour de la contribution déterminant au niveau national (CDN) 2021-2030.

Bien que le Bénin se soit engagé à réduire les gaz à effet de serre (GES) de 20,15%, d'ici 2030 par rapport au scénario de statu quo où le cumul total des émissions sur la période 2021-2030 avoisinerait 241, 98 Mt E-CO<sub>2</sub>, une approche globale de la lutte contre les changements climatiques implique des investissements dans l'adaptation à ces derniers, la lutte contre les pertes et dommages qu'ils induisent, la gestion des ressources naturelles et la réduction des inégalités sociales . Selon la mise à jour du CDN, la couverture des coûts d'adaptation et d'atténuation nécessitera un financement de 10,52 milliards USD entre 2021 et 2030, ce qui nécessite un financement de 1,05 milliard USD par an sur la période. Le rôle du secteur privé apparaît donc crucial pour renforcer la mobilisation des flux mondiaux de financements climatiques privés vers le Bénin.

Au cours des deux dernières années, les pouvoirs publics se sont pleinement engagés dans le développement d'instruments innovants de la finance verte. En 2022, le pays a obtenu une Garantie partielle de crédit (GPC) du Groupe de la BAD pour mobiliser 350 millions d'Euros sur les marchés internationaux de capitaux à des conditions favorables. En 2023, le Bénin a bénéficié d'une assistance technique de 800000 USD du Groupe de la BAD pour la création de la première facilité de financement vert en Afrique à la Caisse de dépôts et consignations du Bénin (CDCB). Cette banque verte de la CDCB sera un instrument de financement mixte.

Pour faire face à ces défis environnementaux, le Bénin a signé et ratifié la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le protocole de Kyoto, la Convention de lutte contre la désertification, la Convention sur la diversité biologique, l'Accord de Paris . Le pays dispose de plusieurs instruments de mobilisation des ressources domestiques pour financer les actions liées à la protection de l'environnement à travers des principes de pollueur-payeur et de responsabilité partagée. Un Fonds national pour l'environnement et le climat (FNEC) accrédité au Fonds d'adaptation et fonds vert pour le climat (FVC) et au Fonds mondial pour l'environnement (FEM) a ainsi été mis en place et est opérationnel.

Les pouvoirs publics ont également élaboré un Plan d'Action Environnementale (PAE) et un Plan National de Lutte contre la Désertification (PAN-LCD). Le Bénin fournit des efforts pour faciliter sa participation au marché du carbone, avec la création, en 2022 de l'Autorité du carbone. Cependant, le pays a besoin d'une réglementation définissant clairement les règles de génération de crédits pour les marchés ainsi que les responsabilités des différentes institutions.

Malgré les efforts, la faible coordination institutionnelle des réponses au changement climatique et le manque de synergie entre les réponses nationales et communautaires locales pourraient limiter la capacité d'adaptation et accroître la vulnérabilité des populations locales. Par ailleurs, la non-application des textes par les populations béninoises, l'absence de décrets d'application ou encore le retard dans la promulgation des décrets et l'application de certaines lois (par exemple la loi sur les changements climatiques) sont autant de facteurs qui pèsent sur l'économie béninoise.

## (D) Public Sector Management and Institutions

Score du cluster: 4.45

### 12. Property Rights and Rule-based Governance

Score du critère: 4.125

#### 12.a. Legal basis for secure property and contract rights

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

#### Notes du pays:

Les droits de propriété, garantis par la Constitution béninoise et codifiés dans la législation nationale au travers du code foncier et domanial de 2017, restent encore imparfaitement respectés.

Toutefois, l'état de droit, l'exécution des contrats et la protection des droits de propriété ont acquis d'avancées certaines (numérisation en cours des services et procédures liées au foncier, mise en place réussie d'un Tribunal de Commerce à Cotonou , création en cours de nouveaux tribunaux).

Malgré les progrès réalisés à travers la modernisation des systèmes de documentation précédemment en version papier, plusieurs faiblesses structurelles nuisent à une protection fiable et homogène des droits de propriété. Il subsiste encore une perception d'interférence dans le système judiciaire et de corruption de certains juges qui méritent d'être combattus, au moyen en particulier d'une transparence accumulée sur les promotions des juges et les sanctions à leur rencontre.

Selon Heritage Foundation de 2023, l'indice des droits de propriété qui mesure le degré de protection des droits de propriété privée par les lois d'un pays et le degré d'application de ces lois par son gouvernement montre que le Bénin a enregistré un léger progrès, 43,2/100 points en 2023 contre 41,3/100 points en 2020, avec un score inférieur à la moyenne mondiale. Concernant le score global en matière de liberté économique, le Bénin a obtenu 59,8/100 points, ce qui place le pays au 84e rang sur 176 pays. Le Bénin a ainsi obtenu un score global supérieur aux moyennes régionales et mondiales.

L'opérationnalisation du tribunal spécialisé dans les affaires foncières et l'installation prochaine d'une Cour d'appel commerciale contribueront à mieux garantir la protection des droits de propriété et l'exécution des contrats au Bénin. Ainsi, les mesures visant à digitaliser les systèmes au niveau de l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF) permettront d'accélérer les cessions de terres au Bénin et le traitement des litiges devant le nouveau tribunal spécialisé dans les affaires foncières. En 2023, plus de 400.000 parcelles ont été déjà enregistrées et stockées en toute sécurité dans un système d'information foncier (e-Foncier Bénin, développé en conformité avec la norme internationale ISO 19152.

En ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle, même si le Bénin a ratifié et adhère aux normes internationales, leur application est particulièrement faible en raison des capacités limitées du gouvernement. Bien qu'ils disposent de cadres réglementaires et soient membres d'organismes internationaux de propriété intellectuelle, il existe un besoin important d'amélioration des capacités d'application.

#### 12.b. Predictability, transparency, and impartiality of laws affecting economic activity

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

##### Notes du pays:

Le Bénin dispose d'un arsenal juridique et institutionnel qui garantit la transparence et l'impartialité dans les activités commerciales et économiques. Ces lois et règles juridiques sont publiés sur les sites web du Secrétariat Général du Gouvernement et des différents ministères. Ces Lois sont généralement accessibles au public.

Au niveau régional, le pays a adhéré au Traité de l'OHADA qui régit les dispositions légales applicables en matière économique, commercial, du droit des sociétés, des sûretés, des procédures collectives d'apurement du passif, du recouvrement des créances et voies d'exécution et de l'arbitrage, ce qui devrait contribuer à garantir la prévisibilité, la transparence et l'impartialité des lois affectant l'activité économique.

Bien que la Constitution béninoise affirme l'indépendance de la justice, les craintes quant à l'ingérence politique et à la corruption dans le système judiciaire demeurent une préoccupation. Le score du pays concernant l'indice en matière d'efficacité judiciaire de Heritage Foundation de 2023 est inférieur à la moyenne mondiale, avec un score de 48,2 sur 100 points. On note toutefois une forte progression de 11,8 points par rapport au score de 2020 (36,4/100 points)

L'État de droit dans son ensemble mérite d'être amélioré au Bénin. Le rapport Bertelsmann 2022 (lien <https://btiproject.org/en/reports/country-report/BEN>) sur le Bénin affirme que plus de 50% des magistrats béninois ont été impliqués dans des scandales financiers. Il note également que l'Union Nationale des Magistrats du Bénin (UNAMAB), le syndicat représentant les magistrats, s'est toujours plaint du manque de transparence dans les nominations et les promotions des juges.

L'absence de règle empêchant les monopoles indique une lacune potentielle dans la garantie d'un environnement commercial compétitif. De plus, même si les lois sont publiées et accessibles au public, leur mise en œuvre effective et leur application sont confrontées à des défis. Le pouvoir judiciaire, malgré son indépendance constitutionnelle, est perçu comme étant influencé politiquement et en proie à la corruption. Le score inférieur à la moyenne de l'indice d'efficacité judiciaire et les préoccupations exprimées dans le rapport Bertelsmann 2022 soulignent encore ces problèmes. L'amélioration constatée du score de l'Indice d'efficacité judiciaire entre 2020 et 2023 est un indicateur positif, mais les préoccupations globales concernant la transparence dans les nominations et les promotions des juges, ainsi que l'implication des magistrats dans les scandales financiers, reflètent un système qui nécessite encore des améliorations significatives.

### 12.c. Difficulty in obtaining business licenses

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

### Notes du pays:

Le Bénin a mis en place en 2014 et actualisés en 2016 les statuts de l'Agence pour la promotion de l'investissement et des exportations (APIEX) qui sert de centre unique de promotion des investissements et de canal d'information entre l'investisseur étranger et le Gouvernement béninois. Cette mesure a été accueillie favorablement par les investisseurs à la recherche de meilleurs services et d'une facilitation des investissements. Les procédures de création d'entreprise se sont beaucoup améliorées (trois (3) heures pour accomplir les formalités de création d'entreprise) avec la création de l'Agence pour la promotion de l'investissement et des exportations (APIEX) et la mise en ligne d'une plateforme électronique « [monentreprise.bj](http://monentreprise.bj) ».

L'APIEX assure également le traitement des demandes d'agrément au code des investissements sont traités dans un délai, de 20 jours ouvrables. L'APIEX assure donc le rôle de facilitateur des procédures de délivrance des licences d'affaires. La délivrance de ces licences d'affaires se fait de façon transparente.

L'APIEX s'est également vu confier des responsabilités supplémentaires, notamment la gestion des zones économiques spéciales et la conclusion de PPP. Le Gouvernement considère les zones économiques spéciales (ZES) comme un instrument d'un coût abordable pour générer des effets d'agglomération, créer un environnement des affaires approprié aux entreprises et expérimenter des réformes du climat des affaires lorsque l'application de réformes à l'échelle nationale, ainsi que la création d'infrastructures et la fourniture de services publics, est difficile.

Dans le cadre du développement de la première Zone industrielle de Glo-Djigbé (ZIGD) sur le modèle de ZES, le Gouvernement béninois et un partenaire privé, Arise IIP, ont conclu un partenariat. Arise IIP est responsable de la conception, du financement et de l'exploitation de la ZIGD avec un investissement de 1,5 milliard USD pour la construction de la zone industrielle sur un site de 1 640 hectares situé à 45 km de Cotonou. L'investissement devrait créer 12 000 emplois directs d'ici à 2030.

La construction d'infrastructures dans la ZIGD est actuellement achevée à 85 % et 24 investisseurs ont été enregistrés au début de l'année 2022 dans les secteurs de la transformation du coton, du textile et de la confection de vêtements, de l'industrie légère (agroalimentaire, transformation du bois, produits pharmaceutiques et assemblage automobile).

Un Guichet Unique de formalité, délocalisé par l'APIEX au sein de la ZIGD a été mis en place pour faciliter les formalités administratives (agréments aux investisseurs, procédures simplifiées de délivrance des visas et cartes de résidents, etc.).

Les réformes du Code foncier de 2017 reflètent une évolution vers un enregistrement des propriétés plus accessible et sans corruption, favorisant ainsi un environnement favorable au marché immobilier et à l'accès au crédit. La position avant-gardiste du gouvernement, comme en témoigne le mandat exigeant un titre foncier pour les transactions immobilières à partir d'août 2023, souligne en outre son engagement à rationaliser et à rendre les transactions immobilières transparentes. Le rôle de Benin Control dans l'accélération des dédouanements est remarquable, même s'il semble que la mise en œuvre pratique pourrait être en retard par rapport au scénario idéal d'un dédouanement en 48 heures. Bien que les frais de numérisation pour tous les conteneurs, qu'ils soient ou non scannés, puissent faire sourciller, la transparence dans la déclaration de ce processus et de ces coûts est un point positif. Enfin, la fourniture par le gouvernement de branchements gratuits à l'eau potable et à l'électricité pour les PME et les industries est une mesure encourageante pour soutenir les entreprises, même si celles-ci supportent les coûts d'installation des compteurs. La disponibilité des applications en ligne améliore encore la facilité d'accès à ces services. Dans l'ensemble, même si le Bénin fait des progrès significatifs pour faciliter les affaires et réduire les obstacles bureaucratiques, il reste encore des domaines à améliorer, notamment pour garantir que les objectifs déclarés soient atteints dans la pratique.

#### 12.d. Crime and violence as an impediment to economic activity

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

#### Notes du pays:

Au Bénin, la situation de sécurité individuelle n'est pas préoccupante au Bénin et les crimes et violences liés aux activités économiques sont rares. La volonté politique reste manifeste pour lutter contre la criminalité, et des moyens sont déployés par les pouvoirs publics pour faire face au phénomène d'insécurité. Les forces de sécurité et de défense participent efficacement à assurer la protection de la vie et des biens des populations, notamment dans les régions du centre et du sud, épargné par les activités des groupes terroristes.

Il subsiste toutefois des cas de vols, des activités d'escroqueries et d'abus de confiance (criminalité, attaques informatiques) qui sont généralement réprimés par les forces de défense et de sécurité. Selon l'Indice de Mo Ibrahim 2021, le Bénin a obtenu de bonnes notes au niveau des sous-indicateurs sur la

sécurité et la sûreté. Concernant l'absence de conflit armé dans le pays, le pays obtient une note de 97,1/100 points avec le 33e rang sur les 54 pays du Continent. Au niveau de l'absence de violence contre les civils, le pays a également obtenu un bon score, 87/100 points et 20e rang sur les 54 pays. Concernant l'absence de crime, le Bénin a également obtenu une note appréciable, 68,6/100, avec le 22e rang. Au total, le pays a obtenu un score de 84,7/100 points au niveau de l'indicateur relatif à la sécurité et à la sûreté, avec le 17e rang sur les 54 pays.

Par ailleurs, la dégradation du contexte sécuritaire dans la région et notamment au Sahel, combinée à l'expansion de l'extrémisme violent vers les pays côtiers et la porosité des frontières des pays de la sous-région, expose le Bénin au risque de contagion par la radicalisation et l'extrémisme violent.

En effet, le développement du terrorisme en Afrique de l'Ouest ces dernières années est devenu un facteur majeur de déstabilisation. Ce danger n'a arrêté d'altérer les fragiles équilibres sécuritaires dans la sous-région par la multiplication des foyers de crise.

Les pouvoirs publics continuent de mettre en œuvre les réformes dans le cadre de la Politique nationale de sécurité de 2018. Les mesures ciblées portent sur : (i) le renforcement de la lutte contre la piraterie maritime ; (ii) la lutte contre la cybercriminalité ; (iii) la lutte contre le trafic de drogues, des substances psychotropes et des produits illicites sur toute l'étendue du territoire ; (iv) la lutte contre le terrorisme, la radicalisation et l'extrémisme violent.

L'État est en mesure de protéger la vie et les biens de la plupart des citoyens contre la criminalité et la violence la plupart du temps. Il existe des risques potentiels de terrorisme et d'activités criminelles dépassant les frontières, mais des contre-mesures sont prises. Le gouvernement a mis en œuvre des réformes pour renforcer la sécurité dans divers domaines.

### 13. Quality of Budgetary and Financial Management

**Score du critère: 4.625**

#### 13.a. Comprehensive and credible budget

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.0
Score révisé	5.0

Score de deuxième brouillon	5.0
Score final	5.0

### Notes du pays:

Le budget de programme (BP) est désormais au Bénin le seul mode de présentation, de vote et d'exécution du budget de l'Etat depuis 2021. Cette réforme au cœur de la nouvelle gouvernance financière publique repose sur trois grands principes directeurs (transparence, responsabilité/redevabilité et performance), dont la mise en œuvre induit un changement de culture vers une approche budgétaire centrale sur les résultats et leur compte rendu.

Au titre de cette évolution, la priorité est accordée à l'amélioration de la qualité des documents de performance (Programme d'action prioritaire et Rapport d'actions prioritaires), à la mise en place du contrôle de gestion auprès des responsables des programmes, à la poursuite du déploiement du contrôle interne au sein des ministères, à l'automatisation de la production des données de rendus et rapports budgétaires. Tous ces éléments doivent permettre de renforcer la redevabilité des gestionnaires, tant à l'intérieur de l'administration que vis-à-vis du Parlement et des citoyens.

La crédibilité du budget s'est beaucoup renforcée au cours des dernières années, avec le débat d'orientation budgétaire (DOB) à l'Assemblée nationale et les processus consultatifs avec les ministères sectoriels. Les allocations budgétaires sont alignées sur les priorités du Plan d'actions du Gouvernement (PAG) 2021-2026, qui constitue le principal cadre de référence de la politique de développement du pays. En termes de redevabilité, un « budget citoyen » qui résume avec clarté les informations contenues dans le budget est produit régulièrement et publié sur le site web de la direction générale du budget, ce qui permet à la population de comprendre facilement le rôle, le fonctionnement ainsi que les différentes affectations du budget.

Selon le budget citoyen de 2023, les dépenses sociales projetées devraient représenter 30,3% du budget total, suivi des activités économiques et des infrastructures (26,2%), l'administration (19,5%), le logement, le cadre de vie et la protection de l'environnement (13%), la sécurité et la défense (7,4%) et enfin, la culture, le sport et les loisirs (3,5%).

### 13.b. Effective financial management systems

Type de score	Valeur
---------------	--------

Score de brouillon	5.0
Score révisé	5.0
Score de deuxième brouillon	5.0
Score final	5.0

### Notes du pays:

Le Bénin a réalisé des avancées majeures en matière de digitalisation à travers un Système d'Information de Gestion des Finances Publiques (SIGFP) qui est une application WEB intégrée. Ces avancées portent sur la mise en œuvre du système intégré de gestion des finances publiques (SIGFP) début 2022 intégrant l'élaboration, l'exécution du budget en mode programme (dépense) et la comptabilité, l'interconnexion du SIGFP au système de compensation de la banque centrale relié au CUT et le développement des e-procédures dans plusieurs domaines de vulnérabilités de la GFP (télépaiement des impôts, e-quittance pour le Trésor, dépôt de plainte en ligne contre la corruption, etc.).

En intégrant les trois fonctions principales de la GFP - l'élaboration, l'exécution du budget et la comptabilité, l'outil SIGFP fiabilise les informations financières et assure la traçabilité des acteurs, des transactions effectuées et la sécurisation des informations. Ce nouveau système intégré prend en compte la dorsale 'budget-comptabilité' et remplace depuis janvier 2022, trois applications utilisées jusque-là : le système informatique de préparation intégrée du budget de l'Etat (SIPIBE), le SIGFIP pour l'exécution du budget de l'Etat en mode moyen, et le logiciel ASTER pour la comptabilité de caisse. L'intégration du SI assure l'intégrité des référentiels utilisés et donc la qualité des informations.

Le SIGFP relié au CUT via des applications interfacées avec le système de paiement de la Banque Centrale assure la traçabilité des paiements. Cette articulation comporte un point de validation unique des paiements de dépenses au niveau du trésorier général de l'Etat, ce qui permet de sécuriser les transactions de paiement sur le CUT via SIGFP, et ses applications corollaires ; ces paiements s'effectuent selon le plan de trésorerie piloté par le Comité de trésorerie.

Le développement des e-procédures au sein du MEF contribue à améliorer la transparence et la bonne gouvernance : le développement d'un ensemble de e-services comme le télépaiement pour les recettes fiscales qui arrivent directement sur le CUT, le paiement des recettes non fiscales via mobile money (droits pour examens et concours, pénalités pour infraction etc.), la délivrance informatisée de quittances, ou encore le déploiement de portails spécifiques permettant aux agents ou pensionnés de disposer de leur bulletin de paye ou de leur fiche de pension en ligne, contribuent tous à diminuer les opportunités de corruption et de détournement de fonds.

Il existe aussi un outil, l'entrepôt de données qui facilite la gouvernance de la Gestion des finances publiques et la communication d'informations financières compréhensibles auprès des citoyens. : En agrégeant les données en provenance de plusieurs SI (GFP, données environnementales, sociales, géographiques ; sur la population etc.) et en offrant des possibilités de stockage de données importantes et des outils de requêtage multicritères performants, l'entrepôt de données permet de valoriser les informations issues des différents SI de gestion. En termes de gouvernance, il est l'outil privilégié pour l'élaboration des tableaux de bord et le suivi d'indicateurs de gestion et de performance, en rendant accessible des informations techniques par le croisement avec d'autres données, il facilite la communication. auprès des citoyens.

Selon le tableau statistique du rapport de fin d'année 2022, le taux d'exécution du budget global s'élève à 92,1% en 2021 et à 98,4% en 2022, et ce pour la plupart des postes budgétaires ([https://budgetbenin.bj/publications/?sub\\_menu\\_id=1&mymainlink\\_id=4](https://budgetbenin.bj/publications/?sub_menu_id=1&mymainlink_id=4)).

### 13.c. Timely and accurate fiscal reporting

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

#### Notes du pays:

Le Bénin a mis en place un cadre juridique pour développer l'audit et le contrôle internes au niveau ministériel. Ce cadre, repose sur le décret 2018-396 portant réforme des organes de contrôle de l'ordre administratif (OCA), introduit dans chaque ministère un dispositif d'audit interne, composé d'un comité ministériel d'audit interne (CMAI) et d'un auditeur interne, qui est le responsable de l'OCA du ministère (IGF ou inspection générale ministérielle - IGM). Le dispositif d'audit interne a notamment pour responsabilité de s'assurer de la qualité du dispositif ministériel de contrôle interne. Ce dernier est piloté par un autre comité, le comité ministériel de maîtrise des risques (CMMR), qui supervise l'établissement d'une cartographie des risques du ministère et produit un rapport sur le contrôle interne.

Le dispositif est inspiré des évolutions intervenues en France depuis une dizaine d'années dans le cadre de la mise en œuvre du budget programme. Il s'articule aussi avec une dimension interministérielle, assurée par l'Inspection générale des finances (IGF), qui coordonne le travail de mise en œuvre de la fonction d'audit interne au sein des ministères IGM, en leur apportant formation et outils méthodologiques.

La vision est celle d'un audit interne fondé sur une approche par les risques, se substituant au modèle traditionnel d'inspection reposant sur le contrôle de conformité. Un cadre de référence de l'audit interne de l'Etat (CRAIE) est également en place et sert de support à cette vision.

Les fonctions de contrôle et d'audit sont parfaitement intégrés au système d'information (SIGFP) et renforce la transparence des informations de la gestion des finances publiques. En intégrant la fonction d'audit, le Système d'information facilite le travail de l'auditeur en mettant à sa disposition une panoplie d'outils portant sur la traçabilité des informations, des processus et des acteurs, et facilitant les extractions de données et les requêtes multicritères. Ainsi à titre d'exemple, sur un processus donné, un auditeur externe tel que la CdC pourrait visualiser rapidement toutes les dates liées au paiement d'un lot de mandats de dépense, avec des calculs de délais moyen, depuis l'engagement jusqu'au paiement, et s'assurer ainsi de la continuité et de la célérité de traitement ; toute temporisation inhabituelle dans la chaîne susceptible d'évoquer des soucis de corruption pourrait alors être investiguée davantage plus avant .

Un certain nombre de rapports trimestriels et semestriels sur les finances publiques sont produits et publiés régulièrement au Bénin. Concernant le suivi de l'exécution du budget de l'État, la Direction Générale du Budget (DGB) produit et publie le Rapport d'exécution, un rapport trimestriel avec un décalage maximum de 90 jours après la fin du trimestre. Elle produit également un rapport trimestriel sur la loi des finances. Enfin, le DGB présente un rapport semestriel sur l'exécution du budget (le rapport semestriel) avec un décalage de trois mois.

La Cour des comptes (CdC) est l'auditeur externe du secteur public et l'institution supérieure de contrôle des finances publiques. Son cadre juridique, récemment mis en place, prévoit un niveau d'autonomie largement adéquat et elle dispose d'un accès suffisant à l'information. Elle prépare et approuve ses plans d'audit, qui contiennent des audits d'initiative de la CdC et des travaux d'audit imposés par la loi (notamment le rapport sur l'exécution de la loi de finances et la déclaration générale de conformité).

La CdC créée depuis 2018 n'est pas encore pleinement opérationnelle. La CdC n'a pas encore formellement adopté et diffusé de manière transparente un recueil des normes professionnelles d'audit externe qu'elle applique. Elle n'a pas publié un rapport public annuel, ce qui réduit sa visibilité auprès du grand public et du Parlement. Elle n'exerce pas encore sa mission de discipline budgétaire, pourtant très importante en termes de responsabilité des gestionnaires et de sanction d'éventuelles malversations. La fonction d'audit externe en est ainsi encore à un stade de mise en œuvre pratique très préliminaire, au regard des standards internationaux et l'effectif de la CdC est encore réduit.

Les comptes annuels de l'État et leurs délais de production auprès de la Cour des Comptes (CC) sont clairement établis dans la réglementation nationale. Ils sont généralement produits dans les délais. Cependant, compte tenu des difficultés de fonctionnement de la CdC, pour les trois derniers exercices, les comptes audités ont été publiés bien plus tard que 12 mois après la fin de l'exercice précédent.

#### 13.d. Clear and balanced assignment of expenditures and revenues to each level of government

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

#### Notes du pays:

Au Bénin, l'élaboration et l'exécution du budget ainsi que les rapports financiers sont présentés selon les classifications économiques, administratives, fonctionnelles et de programmes, conformément aux normes internationales. La nomenclature budgétaire est basée sur les normes de l'UEMOA. La classification fonctionnelle respecte la Classification des fonctions gouvernementales des Nations Unies. L'annexe au rapport d'exécution du budget présente l'exécution des dépenses selon les nomenclatures économiques, administratives et fonctionnelles. Cette annexe devrait théoriquement présenter l'exécution du budget selon la nomenclature du programme (Annexe III). Toutefois, depuis 2019, l'annexe III du rapport d'exécution du budget n'est plus publiée sur le site Internet du DGB. En revanche, le rapport semestriel présente l'exécution du programme sur la base des engagements et des ordres de paiement et propose une présentation croisée des classifications administratives et économiques. Un tableau passerelle illustre l'évolution des dépenses par nomenclature fonctionnelle à partir des données de la nomenclature administrative.

Les rapports budgétaires annuels et trimestriels présentent les données financières de l'administration centrale budgétaire, y compris les données sur le Fonds national de retraite du Bénin, les Comptes de crédits spéciaux et la Caisse autonome d'amortissement de la dette (CAA). Cette couverture se reflète également dans le Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE), qui présente les données statistiques. En revanche, le document pluriannuel de programmation budgétaire et économique (DPBEP) a un large champ d'application et présente des informations financières qui comprennent, outre les données fiscales, les recettes et les dépenses des entités extrabudgétaires, de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), des collectivités territoriales et des organismes publics non financiers. Cependant, ces informations ne sont pas consolidées et ne peuvent pas être utilisées pour déterminer la taille de chaque sous-secteur du secteur public. Aucune information n'est publiée pour les établissements publics financiers.

Les dépenses du secteur public représentaient un total de 19% du PIB en 2022, dont près de 16% pour le gouvernement central. À cet égard, l'Etat central reste l'acteur majeur dans l'exécution de la politique budgétaire. Les dépenses des gouvernements infranationaux (collectivités territoriales) et de la sécurité sociale sont limitées. Elles représentent respectivement moins de 1% et moins de 2% du PIB. La part de budget affecté aux collectivités locales au cours des dernières années, reste encore limitée. Comme déjà noté, la présentation de ces informations est dispersée dans la documentation budgétaire, tandis que les statistiques de finances publiques incluent uniquement les dépenses budgétaires de l'administration centrale.

## 14. Efficiency of Revenue Mobilization

Score du critère: 5

### 14.a. Tax policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.0
Score révisé	5.0
Score de deuxième brouillon	5.0
Score final	5.0

#### Notes du pays:

La mobilisation des recettes publiques s'est beaucoup améliorée avec la mise en œuvre du Plan global de réformes de gestion des finances publiques (PGRGFP 2017-2022). Les principales réformes mises en œuvre au cours de la période 2021-2022 ont été portées notamment sur la digitalisation (télédéclaration, télépaiement, soumission en ligne des états financiers, paiement par téléphonie mobile, dématérialisation du suivi des marchandises en douane) et à la généralisation des machines électroniques certifiées de facturation des TVA, la réforme de la déclaration unique impôt/sécurité sociale, la soumission en ligne aux services des impôts des états financiers (e-bilan), la télédéclaration et le télépaiement des impôts, le paiement de certains impôts par la téléphonie mobile. Le pays fait partie des rares Etats du continent à avoir matérialisé une volonté politique forte pour mettre en place une fiscalité verte en introduisant dans la Loi de finances 2022 et 2023, des mesures de fiscalité verte.

En ce qui concerne les recettes douanières, les réformes mises en œuvre concernent le renforcement de la lutte contre les importations de produits de contrebande, l'application des valeurs transactionnelles, la

dématérialisation du suivi (suivi des convois de marchandises en transit), l'installation d'un scanner au poste frontalier Togo/Bénin de Hillacondji, l'amélioration du ciblage, la mise en place de la plateforme du Guichet Unique de Commerce Extérieur (GUCE) pour toutes les opérations du commerce extérieur (dématérialisation progressive de toutes les procédures et sécurisation des recettes de l'État grâce au paiement électronique), la mise en place d'un Programme d'opérateur économique agréé (OEA) pour renforcer le partenariat douane-entreprise, la migration de l'ensemble des unités douanières sur SYDONIA WORLD, l'interconnexion du SYDONIA avec les systèmes informatiques des Douanes des pays limitrophes, la gestion automatisée des cautions pour l'acquittement des recettes d'importation, le renforcement du contrôle à posteriori, et l'interconnexion des bases de données des administrations des Impôts et de la Douane. Les pouvoirs publics ont également engagé le processus pour une transition de la plateforme de dédouanement SYDONIA WORLD vers la plateforme CUSTOMS WEB. Pour améliorer la mobilisation des recettes publiques, les pouvoirs publics ont engagé en 2023, le processus pour la formulation d'une stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme (SMRT 2024-2028).

De façon générale, les réformes mises en œuvre au cours de la période 2021-2022 ont permis d'accroître le niveau des recettes publiques. En effet, les recettes fiscales sont passées de 11% du PIB en 2021, à 12,2% en 2022, et devraient atteindre 12,7% du PIB en 2023 (Cf. rapport du FMI de mai 2023). Selon le rapport du projet de Loi de finances, gestion 2024, du Ministère de l'économie et finances, la politique fiscale repose sur les taxes sur les biens et services (43,5% des recettes fiscales de 2023), les impôts sur le commerce extérieur (19,5% des recettes fiscales de 2023) et les impôts sur les revenus, les profits et le capital (37% des recettes fiscales de 2023). Il existe des structures de conciliation et de médiation en matière de contentieux fiscaux et douaniers. La pratique des exonérations fiscales existe, mais est bien encadrée par des textes, dont notamment le Code général des douanes et le nouveau Code Général des Impôts adopté en décembre 2021, et en vigueur depuis le 1er janvier 2022. Un rapport détaillé sur les dépenses fiscales est publié annuellement en annexe du budget et comprend des informations détaillées sur chaque dépense fiscale. Il couvre l'ensemble des impôts et taxes et spécifie le taux de référence, la base imposable, le seuil d'assujettissement et les contribuables visés. En 2023, le Bénin a été classé 1er en Afrique et 8e au niveau mondial au niveau de l'Indice mondial de transparence des dépenses fiscales (GTETI) du Conseil sur les politiques économiques et l'Institut allemand pour le développement et la durabilité (IDOS).

#### 14.b. Tax administration

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.0
Score révisé	5.0
Score de deuxième brouillon	5.0
Score final	5.0

**Notes du pays:**

Il existe quatre grandes directions générales en charge de l'administration des impôts. Il s'agit de la Direction générale des impôts (DGI) qui a en charge la fiscalité intérieure et la Direction générale des douanes (DGD) qui s'occupe des taxes sur le commerce extérieur. Les recettes non fiscales sont administrées par la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP), l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF), la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), le Fonds Routier (FR) et le Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB). Au niveau du contentieux, il existe des possibilités de recours et le Gouvernement a également accéléré le processus de digitalisation et de dématérialisation des procédures de paiement des impôts et taxes afin de garantir plus de transparence et de lutter contre la corruption dans les administrations fiscales et douanières. De façon générale, les cas de corruption sont généralement réprimés, comme le témoigne l'amélioration de l'indice de perception de la corruption de Transparency international au cours des dernières années. Le score du Bénin au niveau de cet indice en 2022, continue de s'améliorer avec un score de 43 sur 100 contre 41/100 en 2020. Le pays a ainsi vu son rang s'améliorer en se classant au 72e rang sur 180 pays en 2022, contre la 80e place en 2020.

En termes de réforme, le Bénin a introduit une série de réformes majeures, dont les plus notables sont le renforcement des mécanismes de recours administratif (comité valeur, Comité de conciliation, Commission des Impôts...), la Codification des pouvoirs des administrations (code de procédure fiscale, code d'éthique et déontologie, certification ISO...). La DGI et la DGD disposent également d'une gamme de sanctions graduées et de procédures garantissant en principe le respect du contradictoire. Il y a également l'introduction des méthodes de gestion basée sur les résultats (renforcement des fonctions de conception, de planification et de suivi ; développement des indicateurs de performance) et la publication des plans stratégiques et rapports de performances afin de promouvoir la transparence et la responsabilité, le renforcement de l'audit interne avec des programmes couvrant différents domaines de risques y compris les opérations, la performance, le système informatique ; renforcement de l'inspection des services, l'introduction du contrôle externe (IGF), la simplification des procédures au travers de la simplification des formulaires fiscaux, de la segmentation des contribuables (DGE, CIME et CIPE) et des usagers des douanes (opérateurs économiques agréés...), de l'introduction des mécanismes de retenue à la source, de l'adaptation des procédures aux petits contribuables et de la dématérialisation des transactions. Le pays s'apprête aussi à adopter le système de comptabilité des droits constatés (fiabilité des comptes des contribuables, réconciliation aisée des flux de trésorerie liquidés et encaissés entre les administrations de recettes et le Trésor public, responsabilité accrue des acteurs de la chaîne de recettes), la modernisation du système de gestion des risques (mise en place d'une Cellule dédiée à la qualité et à la gestion des risques, conception progressive d'un registre central des risques et d'une stratégie d'identification, d'évaluation et d'atténuation des risques opérationnels et institutionnels), l'utilisation des outils d'évaluation diagnostic des administrations fiscale (TADAT) et douanière pour évaluer les procédures de règlement des différends et les mécanismes d'assurance interne.

Malgré ces avancées importantes, des lacunes persistantes se traduisent par un taux de pression fiscale encore faible. En dépit des réformes visant à améliorer et à moderniser les administrations fiscales et douanières ces dernières années, le taux de prélèvement fiscal se situe encore autour de 12,2% du PIB en 2022, en dessous de la moyenne de l'UEMOA qui est d'environ 12,9%. Certes, plusieurs raisons extérieures à la gouvernance des régies de recettes peuvent expliquer cette situation, notamment : (i) le système fiscal du Bénin qui est caractérisé par une assiette fiscale étroite et d'importantes dépenses fiscales (1,7% du PIB en 2020) , (ii) le niveau de mobilisation des recettes dépend très fortement du commerce international, d'où une sensibilité particulière aux perturbations du marché international en

général et aux soubresauts avec le Nigéria en particulier, et (iii) la concurrence fiscale régionale contribue à éroder l'assiette fiscale (notamment entre divers ports de la sous-région).

## 15. Quality of Public Administration

Score du critère: 4.167

### 15.a. Policy coordination and responsiveness

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

#### Notes du pays:

Le Bénin a bien défini ses visions et ses plans qui facilitent la bonne coordination des politiques publiques. Ainsi, les pouvoirs publics ont mis en place la Vision ALAFIA 2025, le Plan national de développement (PND) 2018-2025, le deuxième Plan d'actions du Gouvernement (PAG) 2021-2026, qui décline clairement les projets prioritaires du Gouvernement.

La coordination des politiques de développement n'a donc pas globalement changé au cours des deux dernières années. Elle est assurée par un ministère dédié, en occurrence par le ministère chargé de la coordination de l'action Gouvernementale.

Un guide méthodologique d'élaboration des politiques et stratégies sectorielles est disponible pour assurer l'articulation entre les différents documents de planification nationale et les stratégies sectorielles.

Pour la traduction budgétaire et opérationnelle des stratégies et priorités, le pays met en œuvre le budget programme en élaborant des documents de programmation pluriannuels des dépenses (DPPD), qui retracent la programmation triennale glissante des actions budgétisées. Il existe un document de

programmation budgétaire et économique pluriannuel (DPBEP) pour servir d'outil de dialogue lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) à l'Assemblée Nationale. Ainsi, le Document support du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'appuie sur les stratégies définies dans le Plan National de Développement (PND) pour la période 2018-2025, ainsi que celles du Plan d'actions du Gouvernement (PAG) pour la période 2021-2026.

La cohérence des budgets avec les estimations de l'exercice précédent est bien assurée. Les écarts entre la totalité des prévisions dans les plans stratégiques et les dépenses approuvées restent globalement limités. Le suivi-évaluation des politiques publiques est basé sur les données fournies par le Système statistique national (SSN).

#### 15.b. Service delivery and operational efficiency

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

#### Notes du pays:

Le Bénin dispose d'espace budgétaire suffisant pour permettre à l'Etat de fournir les services publics clés à la population (routes, énergie, eau potable, éducation, santé, etc.). L'efficacité opérationnelle de l'administration béninoise s'est beaucoup améliorée avec les réformes engagées au cours des deux dernières pour rationaliser et stabiliser les structures de l'administration et pour dématérialiser les procédures administratives. Les pouvoirs publics utilisent « Management Performance Assessment Tool-MPAT » comme outil d'évaluation de la performance de gestion du service public. Des indicateurs de produits sont suivis et publiés dans le cadre de la Loi de finances.

Les rôles des différentes entités sont bien définis pour la mise en œuvre de la politique gouvernementale. Les ministères sont recentrés sur la définition des politiques et des stratégies ainsi que la mise en place des règles nécessaires au niveau de chaque secteur et assure le suivi évaluation des performances. Pour accélérer la mise en œuvre rapide des projets, les pouvoirs publics ont mis en place des Agences d'exécution et des sociétés d'Etat dans les différents secteurs en assurant la maîtrise d'ouvrage. Cette approche a contribué à améliorer les capacités nationales d'absorption des ressources mobilisées.

Dans le rapport 2021 de l'Indice Mo Ibrahim relatif au sous-indicateur concernant l'efficacité de l'administration publique, le Bénin a obtenu un bon score de 75,7/100 points et le pays occupait le 4e rang sur les 54 pays du continent. Le pays a enregistré une progression de 14,9 points sur la période 2012-2021.

#### 15.c. Merit and ethics

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

#### Notes du pays:

En matière de mérite et d'éthique au sein de l'administration publiques, la situation du Bénin continue de s'améliorer progressivement. Le processus de nomination des hauts fonctionnaires tient compte principalement des critères techniques tels que les expériences, les compétences et les valeurs morales des candidats. Par ailleurs, la dématérialisation s'est largement installée dans les administrations publiques.

Les autorités sont conscientes de l'importance de moderniser la gestion des ressources humaines (GRH) pour instaurer une gouvernance performante dans les administrations publiques béninoises. Des textes et projets récents mis en place ont apporté des évolutions notables. Ainsi, plusieurs textes et programmes décrivent les conditions de recrutement des personnels, la gestion des carrières, le contenu des formations initiales et continues ainsi que la mise en place progressive des outils de la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC). La bonne qualité de l'administration publique est attestée par l'Indice Mo Ibrahim de 2021, où le pays a obtenu au niveau de l'indicateur relatif à la qualité de l'administration publique, un score de 62,8/100 points. Le pays occupait ainsi le 12e rang sur les 54 pays du continent en 2021.

Toutefois, l'administration publique se trouve dans une situation de paradoxale où elle est à la fois en sureffectif général dans certains profils d'agents mais aussi en pénurie de main d'œuvre qualifiée dans d'autres domaines d'activité. La mise en place d'outils informatiques de GPEEC facilitera la collecte et

l'analyse des effectifs aussi bien d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Leur utilisation opérationnelle permettra également de piloter les politiques de recrutement et de formation, pour suivre les trajectoires démographiques et l'évolution des missions, en tenant compte de l'impact à moyen terme de la dématérialisation des procédures et des besoins accrus de personnel expert dans des unités spécialisées.

Le système d'évaluation des performances doit également être rénové. Dépourvues de véritables outils de mesure ou indicateurs sur lesquels adosser l'évaluation individuelle, les méthodes actuelles ont démontré leur inefficacité à promouvoir les multiples composantes de la performance (productivité, réactivité, efficacité, qualité de service) ou à valoriser les compétences (technicité, ampleur des responsabilités) et à articuler la performance individuelle et collective.

#### 15.d. Pay adequacy and management of the wage bill

*Aucune donnée de score disponible pour ce sous-critère.*

### 16. Transparency, Accountability, and Corruption in the Public Sector

**Score du critère: 4.333**

#### 16.a. Accountability of the executive to oversight institutions

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.0
Score révisé	5.0
Score de deuxième brouillon	5.0
Score final	5.0

#### Notes du pays:

Un prérequis pour lutter efficacement contre la corruption est la mise en place d'une architecture juridique et institutionnelle pour prévenir et réprimer les cas de corruption. A cet égard, le Bénin est signataire d'une série de textes internationaux visant à lutter contre la corruption. Ces textes incluent la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC), ratifiée par le Bénin en 2004 et la Convention de l'Union Africaine pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption, ratifiée en 2007. De par son appartenance à l'UEMOA, le Bénin est aussi soumis à la directive UEMOA relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Le Code Pénal est désormais le principal vecteur de la lutte contre la corruption après l'abrogation d'une loi spécifique remontant à 2011. Le système juridique au Bénin est basé sur une tradition de droit civil. Le Bénin s'était doté d'une loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 (« loi de 2011 ») portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin, qui fixait un cadre d'ensemble pour la lutte contre la corruption. Deux lois successives en 2020 ont d'abord partiellement (loi n°2020-09 du 23 avril 2020 portant création, mission, organisation et fonctionnement du Haut-Commissariat à la Prévention de la Corruption) ensuite totalement (loi n°2020-23 du 29 septembre 2020 modifiant et complétant la loi n°2012-15 du 18 mars 2013 portant code de procédure pénale) abrogé la loi de 2011.

Plusieurs réformes ont été lancées pour renforcer l'architecture institutionnelle de la lutte contre la corruption, toutefois certaines institutions restent encore fragiles ou peu opérationnelles et la priorité a été placée sur la répression plutôt que la prévention. Le traitement juridictionnel des cas de corruption s'appuie sur la Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme (CRIET) et sur la Brigade Economique et Financière (BEF).

Le Bénin a enregistré ces dernières années des progrès dans la perception de la corruption, reconnus en particulier par le dernier sondage Afrobaromètre de 2021. Les indicateurs 2021 de la gouvernance mondiale de la Banque Mondiale (BM) placent ainsi le Bénin à un score de 50,48 en ce qui concerne le contrôle de la corruption, en nette progression par rapport à 2016, où le Bénin affichait un score de 35,58 seulement. Surtout, le sondage Afrobaromètre 2021 indique qu'une large majorité de Béninois (70%) estime que la corruption est sur une pente décroissante. Le score du Bénin au niveau de l'indice de perception de la corruption de Transparency International en 2022, continue de s'améliorer avec un score de 43 sur 100 contre 41/100) en 2020. Le pays a ainsi vu son rang s'améliorer en se classant au 72e rang sur 180 pays en 2022, contre la 80e place en 2020.

#### 16.b. Access of civil society to information on public affairs

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

**Notes du pays:**

L'accès à l'information juridique pour les citoyens est dans l'ensemble plus facile au Bénin que dans les autres pays de la région. Une loi de 2015 pose le principe de l'accès du public à tous les documents officiels. En pratique, le site Internet du Secrétariat général du Gouvernement permet aux citoyens d'accéder à l'ensemble de la législation (ordonnances, lois, décrets et arrêtés) ainsi qu'aux résumés des réunions hebdomadaires du Conseil des ministres. Cependant, les décisions rendues par certains tribunaux ne sont en revanche pas en ligne.

Plusieurs diagnostics récents ont mis en évidence des progrès encourageants au Bénin en matière de transparence des finances publiques. Les résultats de l'enquête sur le budget ouvert (EBO) de 2021, publiés en mai 2022, confèrent au Bénin la première place en Afrique francophone subsaharienne et la deuxième en Afrique après l'Afrique du Sud, avec un score de 65 sur 100 en matière de transparence budgétaire. Dans le cadre de la redevabilité, le Ministère de l'économie et des finances publie le budget en mode citoyen, les rapports d'exécution budgétaire, parfois thématique (budget sensible au genre, budget avec mesures à sensibilité sociale, spatialisation sur le budget de l'Etat) et des informations sur la dette.

En matière de liberté de presse et d'accès aux médias, les citoyens ont facilement accès à l'information grâce au nombre important de journaux (plus 60), de radios (70) et de télévisions privées (15). A cela, s'ajoute les réseaux sociaux, avec la généralisation de l'accès à l'internet, aux réseaux sociaux et à la téléphonie mobile. Selon le classement mondial 2023 de Reporter Sans Frontière en matière de liberté de presse, le Bénin a obtenu un score de 52,44/100 en occupant le 112e rang contre un score de 48,39/100 et un rang de 121e sur 180 pays en 2022. Le paysage médiatique du pays est diversifié, mais le défi reste le développement de grandes entreprises de presse viables.

Les règles relatives à la protection des lanceurs d'alerte au Bénin demeurent largement perfectibles. La protection des lanceurs d'alerte constitue une pièce essentielle du dispositif de lutte contre la corruption, ainsi que l'illustrent notamment les travaux du G20. L'article 375 du Code Pénal ne sanctionne que les agents publics (à l'exclusion de toute autre personne) qui divulguent l'identité d'un lanceur d'alerte, ne fournit pas de définition large d'un lanceur d'alerte et n'inclut aucune protection des lanceurs d'alerte contre d'éventuelles représailles. Le cadre juridique devrait être complété sur ces différents points. De plus, pour s'assurer de l'effectivité de la protection accordée aux lanceurs d'alerte, les voies possibles pour lancer une telle alerte devraient être explicitement mentionnées dans la loi, y compris la possibilité de dénonciations anonymes. Les autorités devraient également envisager une implication accrue des lanceurs d'alerte dans les enquêtes en cours.

#### 16.c. State captured by narrow vested interests

Type de score	Valeur
---------------	--------

Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

### Notes du pays:

De manière générale, l'application des lois et des politiques est de plus en plus transparente et les ressources ciblant les services publics sont généralement utilisées pour délivrer des biens et services. Dans l'administration publique, la plupart des sociétés disposent de codes d'éthique ou de conduite. Ces codes d'éthique ont été renforcés avec la relecture du code pénal en 2018 avec l'intégration des dispositions particulières relatives à la lutte contre les infractions économiques et le terrorisme, ainsi que l'adoption d'une loi relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Au niveau de l'Indice Mo Ibrahim de 2021, notamment l'indicateur relatif à l'absence de corruption au sein du secteur public, le Bénin a obtenu un score de 74,5/100 en 2021 et occupe le 6e rang sur les 54 pays du continent en 2021. Le pays a ainsi enregistré une progression de 32,2 points sur la période 2012-2021.

Néanmoins, le cadre juridique en vigueur reste encore muet sur les conflits d'intérêts. Si les conflits d'intérêts ne sont pas correctement identifiés et gérés, ils peuvent sérieusement menacer l'intégrité d'une organisation et constituer une source de corruption tant publique que privée. Le cadre juridique actuel ne décrit pas les circonstances qui peuvent donner lieu à une situation de conflit d'intérêts et ne donne pas de directives précises dans cette hypothèse. Il convient de remédier à cette carence ; le cadre juridique devrait également identifier des mesures pour prévenir l'apparition de conflits d'intérêts et prévoir des procédures pour établir clairement l'existence d'une telle infraction. La loi devrait également prévoir des sanctions proportionnées et comprenant des sanctions disciplinaires en cas de non-respect du cadre existant dans ce domaine.

## (E) Infrastructure and Regional Integration

**Score du cluster: 4.084**

### 17. Infrastructure Development

**Score du critère: 3.667**

## 17.a. Sector strategy/policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

### Notes du pays:

Les infrastructures (transport, énergie, TIC) font partie des priorités du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2016-2021), en particulier son Pilier 2 « Engager la transformation structurelle de l'économie », qui fait du développement des infrastructures, une priorité.

Dans le domaine des transports, le pays dispose d'une Stratégie Sectorielle des Transports (SST), d'une Stratégie Nationale de Transport Rural (SNTR) et d'une Stratégie d'Entretien Routier. Le pays constitue un couloir naturel de transport pour le Nigéria et les pays de l'hinterland (Niger, Burkina Faso, Mali, Tchad) via le Port de Cotonou. Le réseau routier national compte 5.944,59 km, dont seulement 45,16% sont bitumés. L'indice d'état général du réseau routier s'est amélioré (46% en 2016 contre 63% en 2020), mais il reste confronté à des difficultés d'entretien. Ainsi, la réforme phare a porté sur la réorganisation de la gestion de l'entretien des infrastructures routières avec la création de la Société des infrastructures routières et de l'aménagement du territoire (SIRAT) en 2021, chargée d'améliorer la qualité de la réalisation des infrastructures routières, et d'assurer durablement, le financement des travaux d'entretien du réseau routier. Le trafic portuaire s'est accumulé, passant de 8,7 millions de tonnes de marchandises en 2016 à 12,4 millions de tonnes en 2021, grâce à l'amélioration de la gouvernance du Port de Cotonou, mise en délégation de gestion avec le Port d'Anvers en 2018. Les défis du secteur des transports sont notamment l'entretien routier, la surcharge à l'essieu, la vétusté du parc de véhicules et des installations maritimes, et le besoin accumulé de financements.

Dans le secteur de l'énergie, le Bénin dispose d'une Stratégie nationale d'électrification (SNE 2021-2030), dont l'ambition est l'accès universel à l'horizon 2030. Dans le PAG 2016-2021, le secteur de l'Énergie relève du Pilier 2 consacrée à la transformation structurelle de l'économie. Le taux national d'accès à l'électricité est faible (36,5% en 2020) contre une moyenne de 40% en 2015 pour l'Afrique subsaharienne, avec des disparités entre milieu urbain (64,9%) et rural (10,4%). La demande d'électricité est en augmentation constante au taux annuel de 7%. Depuis 2016, le Gouvernement a engagé des réformes, dont l'objectif est d'atteindre une capacité de 1400 MW d'ici 2030. Un nouveau code d'électricité a été adopté en 2020 pour rendre le secteur plus attractif aux investisseurs privés. En dépit de ces efforts, il existe un déficit énergétique dû à la vétusté des réseaux de distribution et à l'insuffisance des investissements dans le secteur. Dans le cadre de la transition énergétique juste, le Bénin dispose d'une Politique nationale de développement des énergies renouvelables (PONADER 2020-2030), qui vise à augmenter la part de l'énergie renouvelable, qui représente 3,2% en 2020 à 31% en 2030 dans le mix énergétique.

Concernant les technologies de l'information et de la communication, la vision du Gouvernement est de positionner le Bénin comme la plateforme numérique de l'Afrique de l'Ouest à l'horizon 2021 et de faire des Technologies de l'Information et de la Communication, le principal levier de son développement socioéconomique. Le pays a adopté en 2017 un Code du numérique qui régit l'ensemble des dispositions légales applicables à tous les aspects juridiques des activités numériques. Le pays est classé au 112e rang avec une note globale de 32.25 après le Ghana (98ième, 36.97) et le Sénégal (100ième, 36.90) selon le classement 2020 du Network Readiness Index (NRI). Le taux de pénétration de la téléphonie mobile a progressé de 83,27% en 2018 à 91,17% en 2020. De même, le taux de pénétration de l'internet mobile est passé de 47,79% en 2018 à 67,36% en 2021. La poursuite du développement des infrastructures technologiques constitue le principal défi du secteur.

Dans le domaine de l'eau et l'assainissement, le Bénin s'est doté de plusieurs documents de politiques stratégiques en rapport avec la question de la gestion des eaux pluviales et de l'assainissement du cadre de vie des populations dont (i) le document de Politique Nationale de l'Eau (PNE) ; (ii) le document de politique nationale de l'hygiène et de l'assainissement (PNHA), (iii) la politique nationale de prévention et de gestion intégrée des catastrophes ; (iv) la politique nationale de gestion des déchets solides au Bénin, et (v) la stratégie nationale de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base (SNPHAB) au Bénin (2018-2030). Toutes ces politiques sont en cours de mises en oeuvre et visent à améliorer les conditions et le cadre de vie, en préservant la santé publique, en protégeant les milieux naturels, tout en contribuant au développement économique et social.

#### 17.b. Legal and regulatory frameworks for infrastructure

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

#### Notes du pays:

En général, les cadres légaux et réglementaires existant pour la régulation des infrastructures de l'énergie, de transport et TIC n'ont pas évolué significativement au cours des dernières années. Ces différents domaines disposent de cadres juridiques pertinents et sont clairs et transparents. En 2021, les gouvernements du Bénin et du Togo ont décidé de la dissolution de la Communauté Electrique du Bénin (CEB) qui avait le monopole de la production, du transport et des importations/exportations de l'énergie électrique depuis 1968, ce qui devrait rendre le secteur plus attractif aux investisseurs privés. En outre, le cadre juridique du secteur de l'énergie a été renforcé par l'adoption par le Gouvernement d'un nouveau code de l'électricité en 2019 qui a pour objectif de faire du secteur le moteur de développement de l'économie, en intégrant de dispositifs favorables à l'insertion du secteur privé national et en mettant l'accent sur l'importance de la maîtrise de l'énergie et de l'efficacité énergétique.

De même, des autorités de réglementation dans les différents secteurs ont été renforcées en capacités, notamment : l'Autorité de régulation de l'électricité (ARE) et l'Autorité de régulation des communications électroniques, de la poste (ARCEP) et la Société des infrastructures routières et de l'aménagement du territoire (SIRAT) créée en 2021.

Pour faire progresser la transformation économique, les autorités ont cherché à déployer un modèle de PPP pour financer 61 % des investissements prévus dans le premier PAG (2016-2021). Une nouvelle loi sur les PPP et ses décrets d'application ont été promulgués en 2017. Les principales agences concernées par cette réforme sont les suivantes : i) le Comité Interministériel de Promotion des Investissements dont dépend la cellule d'appui au partenariat public-privé, un organe de niveau ministériel placé sous l'autorité du Conseil des ministres et qui est chargé de fournir une assistance technique à toutes les étapes du processus, y compris l'étude du rapport qualité-prix ; ii) la Direction nationale du contrôle des marchés publics, qui supervise les appels d'offres ; et iii) l'Autorité de régulation des marchés publics, qui sert de médiateur en cas de litige entre les partenaires privés et les autorités contractantes.

Dans la pratique, les capacités de ces structures restent encore limitées. Par ailleurs, le pays devrait mieux financer la préparation des projets et pour les structurer en des projets bancables. Pour faciliter le développement des projets PPP, il importe d'affiner la définition des PPP en précisant le type de contrat qu'ils incluent, de définir des règles pour encadrer les propositions spontanées et de renforcer les règles et les mécanismes de surveillance et assurer un contrôle budgétaire approprié. Il s'agit d'une recommandation avec des gains budgétaires allant de neutres à positifs.

#### 17.c. Public resource management and accountability in the infrastructure sector

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

#### Notes du pays:

e cadre juridique de la commande publique au Bénin est en mutation vers les bonnes pratiques. Il a été renouvelé avec l'adoption d'un nouveau Code des marchés publics (CMP) en 2020. L'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP), autorité administrative indépendante rattachée au Président de la

République, voit son rôle de régulateur de la commande publique monter en puissance ; elle dispose d'un site web rendant plus transparent l'exercice de ses missions de régulateur, avec notamment, les publications des demandes d'avis, de conciliation, d'arbitrage, la publication de ses avis et décisions, et des outils de formations sur la passation des marchés publics.

Si ces premières avancées sont relativement encourageantes, les services de la Banque Mondiale ont prévu prochainement (2023) une évaluation du système de passation des marchés publics au Bénin selon la méthodologie MAPS qui dressera un diagnostic approfondi du système actuel.

Les principales dispositions du CMP soutenant la transparence et la bonne gouvernance des marchés publics sont progressivement mises en œuvre par le Bénin. Le portail des marchés publics de la DNCMP fournit des informations sur la passation des marchés, notamment les plans de passation des marchés (PPM),<sup>63</sup> quelques statistiques sur les flux de marchés publics et publie également la liste rouge des MP. Le site Web de l'ARMP permet à toute personne de déposer une plainte en ligne ; les décisions de recours, encadrées par des délais légaux, et les éventuelles sanctions infligées, sont publiées sur ce site. Outre les rapports d'activités et les rapports d'audits réalisés, l'ARMP publie également sur son site la liste rouge des personnes physiques du secteur privé, et entreprises exclues de la commande publique au Bénin. La dernière liste date de juillet 2022.

Les audits indépendants des marchés publics ne sont pas réalisés par l'ARMP depuis 2017 faute de moyens financiers, et depuis 2018 seuls les audits internes conduits par l'IGF interviennent sporadiquement. Depuis 2018, seuls quelques audits internes conduits par l'IGF ont pu être réalisés, l'IGF n'en rend compte que dans ses rapports d'audit qui comportent toujours une section sur les marchés publics. Ces rapports sont transmis à l'ARMP pour suite à donner, le cas échéant. La fonction d'audit indépendant développée à l'ARMP doit être renforcée pour plus d'efficacité et de rapidité dans la lutte contre la corruption, et doublée d'un meilleur suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits réalisés.

Malgré des travaux engagés depuis 2017, le déploiement de l'e-procurement n'est pas effectif à ce jour. Le e-procurement regroupe les solutions logicielles dont l'Etat ou tout acheteur public disposent pour effectuer ses achats et ses approvisionnements en ligne. L'un des objectifs du e-procurement est de rendre plus transparente la commande publique en permettant à tous les acteurs de participer au processus. Une solution intégrée de ce type peut contribuer de manière significative à la lutte contre la corruption et à l'amélioration de la visibilité et donc de l'efficacité des dépenses de marchés publics, de même qu'elle permet un retour d'expérience rapide permettant d'améliorer le rendu du service.

Concernant les questions environnementales et sociales, les plans de gestion environnementale et sociale ainsi que la prise en compte des questions liées au changement climatique, sont devenu une exigence

dans la conduite des grands projets d'infrastructures au Bénin. Des consultations publiques sont menées pour les projets d'infrastructure et les garanties environnementales et sociales sont généralement en place pour les projets d'infrastructure.

## 18. Regional Integration

Score du critère: 4.5

### 18.a. Movement of persons and labor and right of establishment

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

#### Notes du pays:

En matière de libre circulation et de droit d'établissement la situation du Bénin est largement meilleure que la plupart des pays qui ont signé des protocoles concernant la libre circulation. Tous les citoyens africains n'ont pas besoin de visa à leur arrivée au Bénin. Selon l'Indice d'ouverture sur les visas en Afrique qui mesure le degré d'ouverture des pays d'Afrique en matière d'attribution des visas en examinant les conditions d'attribution qu'ils exigent des citoyens des autres pays d'Afrique, le Bénin a été classé, au 1er rang sur 54 pays en 2020.

Le Bénin applique les dispositions des accords communautaires de l'UEMOA et de la CEDEAO en matière de libre circulation des personnes, de la main d'œuvre et du droit d'établissement. Le pays n'a pris aucune mesure susceptible de limiter ou d'interdire la circulation des personnes et de la main-d'œuvre sur son territoire ainsi que le droit d'établissement. Les ressortissants de la CEDEAO sont exempts de système de cartes de séjour et peuvent circuler et s'établir librement dans le pays. Le Code du travail consacre le principe de l'égalité de traitement et élimine en principe toutes formes de discrimination entre les nationaux et les ressortissants étrangers.

Cependant, la délivrance du permis de travail pour les non nationaux est soumise à d'autres exigences (l'obligation d'avoir une promesse de contrat). En outre, malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics pour limiter considérablement les points de contrôles sur les corridors de transit, l'application des

accords de libre circulation des personnes est souvent entravée par des pratiques non officiels au niveau des frontières, ce qui rend les coûts transactionnels des voyages élevés.

Le pays continue d'attirer les investissements directs étrangers (IDE), malgré le contexte international et régional difficile. Les flux d'IDE qui avaient atteint 346 millions USD en 2021 devrait diminuer pour se situer à 267 en 2022, selon le rapport 2023 de la CNUCED sur les IDE.

#### 18.b. Regional financial integration

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

#### Notes du pays:

En tant qu'Etat membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), le Bénin participe activement aux initiatives visant l'intégration financière en Afrique de l'Ouest. Dans le cadre de l'UEMOA, un espace d'intégration monétaire créée en 1962 et dont le traité est révisé en 1994, le pays partage le Franc CFA (XOF) de l'Afrique de l'Ouest avec 7 autres Etats, membres de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Le Bénin participe aussi à l'initiative de la mise en place d'une zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest dans le cadre de la CEDEAO avec en perspective de la création d'une monnaie unique (Eco). Le Bénin a obtenu un score de 0,39 dans l'Indice d'intégration régionale en Afrique 2023, le plaçant ainsi parmi les pays les plus performants de la CEDEAO.

Le pays a transposé progressivement dans sa législation nationale les normes et les critères convenus dans les Directives de l'UEMOA relatives au Cadre harmonisé des finances publiques. Le Bénin a basculé intégralement dans la gestion budgétaire en mode programme. Le pays a aussi créé une Cour des Comptes à la faveur de la révision de la Constitution en 2019 conformément aux directives de l'UEMOA. Le système national de paiement du Bénin est celui de la BCEAO, utilisé par les pays membres de l'UEMOA.

Dans le cadre de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), il existe une Commission bancaire qui assure la supervision des banques et établissements financiers au niveau régional. Par

ailleurs, une Cellule nationale de traitement des informations financières (CNTIF), en particulier sur le blanchiment des capitaux existe et travaille étroitement avec la BCEAO. Le système national de paiement du Bénin est celui de la BCEAO, utilisé par les pays membres de l'UEMOA.

Plusieurs filiales des grands groupes bancaires régionaux sont implantées au Bénin : Ecobank, Bank of Africa, Ora Bank, United Bank for Africa (UBA), BSIC, Coris Banque, BOA, etc. En raison de la qualité de sa signature, le Bénin est devenu un acteur très actif au niveau du marché régional des capitaux (émission de bons et obligations du trésor) de l'UEMOA.

Le Bénin applique le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO depuis le 1er janvier 2015. Les taux appliqués sont respectivement de 12,1% pour le TEC UEMOA et de 12,3% pour le TEC de la CEDEAO.